

Rapport d'activités

de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

2024





Comme chaque année, ce rapport d'activités témoigne du dynamisme de notre intercommunalité et de la richesse des projets menés collectivement au service de la Vallée de Munster.

2024 a été une année dense, marquée par des avancées structurantes dans de nombreux domaines : aménagement du territoire, développement économique, environnement, culture, sport, services à la population. Notre communauté a su conjuguer attractivité, solidarité et innovation pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et préparer l'avenir.

La transition écologique reste au cœur de nos actions : collecte des biodéchets, réflexion sur la valorisation des déchets, prise de compétence assainissement témoignent de notre volonté d'agir concrètement pour un territoire plus durable.

Le développement économique s'est affirmé comme un pilier de notre action, avec la gestion et l'inventaire des zones d'activités, l'accompagnement de projets innovants et un partenariat renforcé avec France Travail et les acteurs du territoire pour favoriser l'emploi local.

Nos équipements structurants que sont La Piscine, la Maison du Fromage, nos stations de ski, la médiathèque ou encore l'Espace culturel Saint-Grégoire, poursuivent leur modernisation et confirment leur rôle central dans l'attractivité et le rayonnement de la Vallée.

Les services à la population se renforcent, notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, avec des dispositifs élargis pour la petite enfance, la jeunesse, la mobilité ou encore l'accompagnement social.

Enfin, 2024 a vu l'adoption d'une politique linguistique ambitieuse, affirmant l'importance de notre identité culturelle et de la transmission de l'alsacien.

Ces réussites collectives sont le fruit de l'engagement quotidien des élus communautaires, des agents et de l'ensemble de nos partenaires. Elles traduisent une ambition claire : faire de la Vallée de Munster un territoire attractif, solidaire et durable, où il fait bon vivre et entreprendre.

Je vous invite à parcourir ce rapport, reflet du travail accompli et des perspectives qui nous animent, avec la conviction que c'est ensemble que nous construisons l'avenir de notre vallée.

Avec toute ma reconnaissance et mes remerciements,
Vous en souhaitant une agréable lecture,

Viel Blasiar àm lasa ùn MERCI en àllena fer's Metmàcha !

Le Président
Norbert SCHICKEL,

SOMMAIRE

LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIONS EN COURS

p 4 à 34

L'aménagement du territoire et le développement local

p 4 à 7

Le Pacte Territorial de Relance

et de Transition Énergétique

Petites Villes de Demain

Veille et suivi des documents d'urbanisme

La coopération intercommunale

Le soutien aux acteurs du développement local

p 4

p 4

p 5

p 6

p 6 et 7

L'économie

p 8 et 9

L'inventaire des zones d'activités

économiques et touristiques

Focus sur le Relais des Roches à Stosswihr

La gestion des zones d'activités

La semaine de l'Emploi

Un nouveau partenariat avec France Travail

Un nouveau dispositif d'aide pour

l'investissement immobilier

p 8

p 8

p 9

p 9

p 9

p 9

p 9

L'agro-tourisme

p 10 et 11

La Maison du Fromage - Vallée de Munster

p 10 et 11

La culture, le sport et les loisirs

p 12 à 20

Le Centre aquatique Intercommunal La Piscine

Les stations de ski de la Vallée de Munster

L'Espace culturel Saint-Grégoire

Le patrimoine de mémoire 14-18

La Médiathèque de la Vallée de Munster

Le service d'archives

La politique linguistique de la CCVM

p 12 et 13

p 14 et 15

p 16 et 17

p 17

p 18

p 19

p 20

L'environnement et le cadre de vie

p 21 à 26

L'amélioration du cadre de vie

p 21

Le GERPLAN

p 22

La collecte et le traitement des
ordures ménagères et des déchets valorisables

p 22

La prise de compétence assainissement

p 23 et 24

Autosurveillance du réseau d'assainissement
intercommunal

p 25

Le schéma directeur d'assainissement
et d'eau pluviale

p 25 et 26

Gestion de la ressource en eau

p 26 et 27

La transition énergétique

p 27

La gestion des ressources durables

p 28

La chaufferie bois intercommunale

p 28

Les services à la personne

p 29 à 34

La Convention Territoriale Globale

p 29

La petite enfance

p 30

Les Animations Jeunes

p 31

Soutien aux établissements scolaires

p 32

Les actions de soutien à la parentalité

p 32

L'espace France Services

p 33

La chambre funéraire intercommunale

p 33

Trans'Vallée, le service de transport à la demande

p 34

Le défi j'y Vais

p 34

La Navette de Noël

p 34

La stratégie de desserte ferroviaire et en car

p 34

La communication

p 35

Promotion des équipements et services

p 35

LES FINANCES

INTERCOMMUNALES

p 36 et 37

RESSOURCES HUMAINES

ET MOYENS GÉNÉRAUX

p 38 et 39

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

4

Conçu pour accélérer la relance post-COVID et accompagner les transitions écologique, démographique et numérique, le PTRTE est un dispositif de contractualisation proposé aux collectivités par le Gouvernement.

Le PTRTE doit s'articuler tout au long du mandat électif municipal 2020-2026 et il a vocation à être évolutif et intégrateur. Contrat (CTRTE) au niveau national, il s'affiche en Pacte (PTRTE) en Région Grand Est avec la volonté politique de créer une synergie État et collectivités locales. La CCVM a élaboré son PTRTE en associant les 16 communes qui la composent. Elle a signé le PTRTE de la Vallée de Munster le 16 décembre 2021 avec l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Il déploie une stratégie de territoire déclinée en 3 grands objectifs et 7 axes thématiques. COTECH et COPIL se réunissent annuellement pour examiner les projets, échanger sur leur avancement et informer sur les aides techniques et financières. Le vivier de projets initial composé de 77 projets structurants est ainsi actualisé chaque année.

ZOOM

- **COPIL le 15/02/24**
- **COTECH le 18/11/24**
- **84 projets programmés**
- **En 2024, il évolue en « Pacte pour la Réussite de la Transition Écologique »**

Petites villes de demain (PVD)

Retenue par l'État en 2021 pour participer à la première étape du programme Petites villes de demain, la Ville de Munster, en binôme avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, est désormais engagée dans une Opération de revitalisation du territoire.

Le programme Petites villes de demain vise à accompagner des

communes de moins de 20 000 habitants qui présentent des signes de fragilité et exerce des fonctions de centralités. C'est un dispositif initié pour soutenir les élus jusqu'en 2026 en leur donnant les moyens de bâtir et de concrétiser leur projet de redynamisation de la cité et du territoire environnant.

La convention d'ORT / PVD pour la Ville de Munster a été signée le 28 juin 2023 entre l'État, la Région, la Collectivité européenne, la Ville de Munster, la CCVM et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Elle définit une stratégie de redynamisation en

4 orientations et un plan d'actions de 26 projets. La CCVM porte le programme en intégrant les missions de chef de projet PVD/ORT.

ZOOM

- **COPIL le 13/12/24**
- **Signature en cours de l'avenant n°1**
- **Plan d'actions en 4 orientations et 26 projets**



Veille et suivi des documents d'urbanisme

De nombreux documents d'urbanisme à l'échelle locale ou supra sont en cours d'élaboration ou de révision : SCoT Colmar-Rhin-Vosges, SRADDET, Plan de prévention des risques naturels de chutes de blocs sur les communes de Metzeral et Mittlach, Schéma régional des carrières... La CCVM est invitée à participer aux étapes réglementaires ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre propres à chacun d'eux. La transition climatique et écologique et la réduction de la consommation foncière à l'horizon 2050 sont notamment parmi les enjeux majeurs à prendre en compte dans les démarches et réflexions d'aménagement du territoire.

ZOOM

- **Schéma régional des carrières approuvé par arrêté préfectoral du 27/11/24**

PERSPECTIVES

- **Révision du SRADDET attendue courant 2025**
- **Révision du SCoT attendue début 2026**
- **PPRN chutes de blocs de pierre Metzeral-Mittlach attendu début 2026**



La coopération intercommunale

Depuis la loi NOTRe et ses transferts de compétences, la mutualisation intercommunale s'est renforcée cette année encore.

La coopération entre les communes et la CCVM s'exprime sous différentes formes :

- Depuis 1992, prise en charge de la mission d'archivage pour le classement des archives des communes (17 adhérentes) et de la CCVM.
- Les communes assurent pour le compte de la CCVM la livraison ou le remplacement des poubelles.
- La CCVM et les communes co-financent l'aménagement des points de regroupement, mutualisent du matériel technique et divers : matériel de conférence (vidéo projecteur, ordinateurs portables, grilles d'exposition...).
- La CCVM met à la disposition des communes un service de consultation numérisée du cadastre.

- Elle organise des groupements de commandes pour le gaz, l'électricité, les assurances...
- Mise en place d'une convention tripartite entre la CCVM, Colmar Agglomération et les communes pour l'instruction des permis de construire et des différentes autorisations d'urbanisme.

Soutien aux acteurs du développement local

6

La CCVM a développé de nombreux partenariats avec des acteurs locaux pour soutenir le dynamisme, l'animation, l'attractivité de la vallée et les initiatives visant à renforcer la solidarité entre ses habitants dans les domaines suivants notamment :

Soutien aux acteurs sociaux :

Chaque année, la CCVM apporte son soutien (financier ou mise à disposition d'un véhicule) aux associations qui œuvrent dans le domaine social : l'association Coup d'Pouce qui gère l'épicerie solidaire, les Restos du Cœur, le Fonds de Solidarité de la Vallée...

Soutien aux associations culturelles ou sportives

D'importantes subventions sont allouées chaque année aux associations locales qui organisent des manifestations culturelles ou sportives, qui gèrent des services à la population d'intérêt communautaire (périscolaires, entretien des sentiers...).

Des collaborations plus approfondies, formalisées par convention, sont nouées avec trois structures intervenant dans des domaines de compétences de la CCVM :

- **Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne**
C'est l'acteur en charge de la politique d'aménagement des stations de montagne en rassemblant en son sein la CeA et la CCVM.

- **L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster**

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster est une association regroupant les délégués communautaires, des représentants des professionnels du tourisme, des loueurs et des associations locales. Bras armé de la politique touristique intercommunale en terme d'accueil, de promotion et d'animation du territoire, il est lié à la CCVM par une convention de partenariat dans laquelle sont détaillés les grands axes de développement pluriannuels et les actions majeures menées par l'association ou la mise à disposition de personnel. **La CCVM verse une subvention forfaitaire 2024 de 351 000 € à l'OTVM, majoritairement alimentée par la taxe de séjour collectée par la collectivité. En 2024, 466 000€ ont été perçus pour la Taxe de Séjour, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023.**

- **Représentation de la Vallée de Munster au Col de la Schlucht :**

Dans le cadre du fonctionnement et de l'animation du site d'accueil du Col de la Schlucht, une convention a été reconduite avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et la Communauté de Communes de Gérardmer Hautes-Vosges. **Le montant de participation par la CCVM en 2024 s'élève à 9 528 €.** Depuis 2019, la CCVM apporte sa participation au fonctionnement du pôle d'accueil de la Schlucht car il s'agit d'une porte d'entrée sur notre territoire.

- **L'École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster** Cette association propose des cours d'éveil musical, de solfège, d'apprentissage de différents instruments et de danse. L'EMDV intervient également dans les structures intercommunales et propose des animations dans les multi-accueils ou pour le service Jeunesse. Depuis juin 2013, l'EMDV est logée au sein de la Maison des Services et le Président de la CCVM siège dans son conseil d'administration.

ZOOM

La taxe de séjour

Les tarifs de la taxe de séjour, relevés en 2022, ont été maintenus en 2024. Le précédent record de fréquentation a été dépassé avec **597 000 nuitées enregistrées en 2024, contre 490 000 en 2022.** La taxe de séjour a généré ainsi exceptionnellement **466 000 € de recettes reversées à la CCVM, taxe départementale de 10 % incluse.** Ces recettes constituent une ressource essentielle pour la mise en œuvre des actions de développement et de promotion touristique sur l'ensemble du territoire. Afin de renforcer ces actions et d'accompagner l'évolution de l'offre touristique, une nouvelle hausse des tarifs est prévue à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'Office de Tourisme :

En 2024, **l'accueil des visiteurs a été assuré sur 2 002 heures,** en hausse par rapport aux années précédentes. **17 572 visiteurs y ont été accueillis physiquement** et **10 488 demandes ont été traitées au comptoir.** Si la fréquentation physique poursuit sa baisse (18 875 visiteurs en 2023 et 20 368 en 2022), le nombre de demandes progresse, avec plus d'un visiteur sur deux qui sollicite une information sur l'offre touristique de la Vallée. **L'accueil téléphonique a enregistré 1 546 demandes,** en repli par rapport à 2023 (2 273 demandes). **Cette tendance confirme une évolution des comportements : moins de visiteurs, mais des échanges plus qualitatifs et ciblés.**

NOMS DES ORGANISMES	Montant versé
AIDE AU TOURISME	
Office de Tourisme de la Vallée de Munster, Association Pays des Étoiles	415 750 €
Club Vosgien	4 000 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne	370 400 €
Sous total	790 150 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	
La Munstérienne de Gymnastique	1 000 €
Sprinter Club	500 €
Sous total	1 500 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	
École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster	57 000 €
Projets pour la Vallée - Festival La Vallée des Contes	1 500 €
Paroles Balafon	800 €
A livre ouvert	2 225 €
Entente cynophile	500 €
Sous total	62 025 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SOCIALES	
Mission Locale	7 800 €
Boutique Coup d'Pouce	20 000 €
Fonds de solidarité	4 000 €
Les Restos du Cœur	500 €
Amicale du personnel CCVM	13 000 €
PLVM / Ludothèque	35 700 €
Sous total	81 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	934 675 €



L'économie, axe de développement majeur de la CCVM

Soutenir l'économie locale est une priorité pour la CCVM. De la gestion des zones d'activités au soutien aux initiatives locales, la CCVM s'est fortement mobilisée encore en 2024 sur le territoire de la Vallée de Munster.

8

ZOOM

- 3 réunions de la commission éco-tourisme
- Accompagnement des porteurs de projet par le chargé de mission
- 19% des personnes interrogées sur un total de 515 ont répondu au questionnaire sur l'inventaire des ZA

PERSPECTIVES

Un nouveau dispositif d'aide pour les commerçants et artisans initié par la Région Grand Est dans le cadre du Pacte pour les Ruralités arrive pour 2025 ; **il s'agit du dispositif ACCOR : Accompagnement des Commerces en Ruralité pour la Revitalisation des Bourgs.** La CCVM va faire acte de candidature.

Inventaire des zones d'activités économiques et touristiques

Conformément aux dispositions de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les collectivités territoriales ont l'obligation de réaliser un inventaire des zones à vocation économique et touristique présentes sur leur territoire (article L.318-8-1 du Code de l'urbanisme).

Dans ce cadre, la CCVM a mené un important travail de recensement en lien avec l'ADAUHR. **Les 515 propriétaires et occupants concernés ont été sollicités** afin de collecter les informations nécessaires.

Cet inventaire a été finalisé en 2024 et a permis d'identifier et de valider, lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2024, **21 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et 14 Zones d'Activités Touristiques (ZAT), soit 35 zones réparties sur le territoire.**

En termes de surface, ces zones représentent **331,6 hectares**, dont 189,2 hectares consacrés aux trois

stations de ski de la Vallée. Entre 2021 et 2024, **seuls 1,3 hectare ont été consommés pour le développement économique et touristique**, ce qui témoigne d'une consommation foncière très maîtrisée.

L'analyse révèle également que les ZAE du territoire sont largement occupées, avec **seulement 3,2 hectares encore potentiellement mobilisables**. Enfin, **12 locaux vacants** ont été recensés sur l'ensemble des zones étudiées, soulignant **un taux d'occupation élevé**.

Focus sur le Relais des Roches à Stosswihr

La démolition de l'ancien hôtel restaurant « le Relais des Roches » au col de la Schlucht a débuté en septembre 2024. Celle-ci s'achèvera au printemps 2025. Pour rappel, la Région Grand Est a racheté cet ensemble immobilier afin de procéder à sa

démolition dans un but de renaturation du site.

La CCVM avait fait expertiser ce bien pour évaluer le coût de sa démolition, du désamiantage ainsi qu'une évaluation immobilière de cet ancien hôtel restaurant.

La gestion des zones d'activités

Pour rappel, la CCVM est depuis l'application de la Loi NOtre, gestionnaire de 4 zones d'activités dans la Vallée de Munster et est compétente pour toute création de nouvelle zone publique. Les 4 zones sont :

- La zone industrielle Gunsbach / Munster appelée également zone Hilti
- La zone Artisanale rue des Artisans à Munster
- La zone du Krebsbach à Wihr au Val / Soultzbach les Bains
- La zone d'Activités Bel Air à Metzeral

Il n'y a plus de terrains et de locaux disponibles à la vente sur notre territoire sauf à Bel Air sur Metzeral où 1700m² de locaux à l'étage sont encore disponibles.

La CCVM a décidé de retirer le site BEL AIR de l'inventaire des ZAE communautaires. En effet, à la lumière de la jurisprudence, la ZA Bel Air, dont l'aménagement avait été engagé en 2017 par la commune de Metzeral, pourrait rester sous sa maîtrise. En décembre 2024, le conseil municipal de Metzeral et le conseil communautaire ont approuvé la vente des biens vacants du site, permettant ainsi à la commune d'en assurer la gestion, de poursuivre sa commercialisation et de développer ce site situé au cœur du village. L'année 2025 sera consacrée à la définition du prix de vente et des modalités de cession entre l'intercommunalité et la commune.

La CCVM se veut facilitateur de projet. Elle recense les locaux vacants sur l'ensemble des 16 communes de la Vallée afin de faire le lien avec les investisseurs désirant s'installer sur le secteur.

La Semaine de l'emploi du 18 au 22 mars 2024

En plus du Forum de l'Emploi, des actions ont été menées avec nos partenaires que sont France Travail Colmar Europe, Manne Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale et Contact Plus.

Le 11^{ème} Forum de l'Emploi de la Vallée de Munster a permis 14 embauches pour différentes entreprises de la Vallée dont la CCVM. Les retours des employeurs sont toujours très positifs.

Les autres actions ont permis à 16 demandeurs d'emploi de visiter les locaux de Manne Emploi sur Colmar, et de visiter également 3 entreprises de la Vallée : Diafood, Super U et le Foyer du Parc.

D'autres actions de formation et de retour à l'emploi se sont déroulées à l'automne : formation commis de cuisine et serveur à Soultzeren, formation Job Airline (retour à l'emploi) à Munster.

Une conférence de presse s'est déroulée également durant cette semaine afin de présenter la Citroën AMI sans permis de Manne Emploi suite à la subvention de 6000€ attribuée par la CCVM pour l'acquisition de ce véhicule destiné à faciliter les déplacements des salariés de Manne Emploi dans la Vallée.

Un nouveau partenariat avec France Travail

Un nouveau partenariat a vu le jour en 2024 avec France travail Colmar Europe via une convention dont les objectifs principaux sont de favoriser le développement économique local et le retour à l'emploi.

La CCVM communiquera à France travail sur les projets générateurs d'emploi sur son territoire afin d'anticiper les besoins en compétences des acteurs économiques.

France travail s'engage à partager son

expertise, informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités, intensifier ses relations avec les employeurs de la Vallée, organiser un Forum annuel, aider les agents France Services de la CCVM par rapport aux demandeurs d'emploi et informer les élus sur la situation de l'emploi dans la Vallée.

Cette nouvelle convention de partenariat n'a aucune incidence financière pour la CCVM.

Un nouveau dispositif d'aide pour l'investissement immobilier des bâtiments pour entreprises avec ALSABAIL et la CeA

En 2024, la CCVM a adopté un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises intitulé « **Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises** »

La CCVM en partenariat avec la CEA via une convention va avancer des fonds à ALSABAIL qui fait le relais auprès des entreprises de notre ter-

ritoire pour leurs projets d'investissements immobiliers.

Ce nouveau dispositif d'aide a été voté pour 6 ans. La CEA et la CCVM se répartissent les avances attribuées à ALSABAIL en fonction des projets et des capacités financières de chaque collectivité (Il faut un projet de 700 000€ min. et les deux collectivités financent 30% max. du projet).



La Maison du Fromage Vallée de Munster

La Maison du Fromage - Vallée de Munster propose un espace muséographique scénarisé, ludique et interactif, mettant en valeur les savoir-faire liés à la fabrication du Munster. Elle comprend également une boutique mettant en avant les produits locaux (fromages, charcuterie, produits laitiers...) ainsi qu'un espace de restauration. Véritable vitrine de la Vallée de Munster, elle offre à l'ensemble des acteurs touristiques et économiques du territoire une visibilité qui faisait jusque-là défaut.

10

Depuis le 1^{er} avril 2022, la CCVM a repris l'exploitation du musée en régie directe. Forte de son succès à faire rayonner La Maison du Fromage et en prévision de la fin du bail de la société NeoEVENT, la boutique fut quant à elle reprise en régie à la mi-novembre 2023.

Bien que cette année 2024, était celle de tous les défis pour ce qui est de la gestion en régie de ces deux entités, le pari fut gagnant. En effet, l'année 2024 s'inscrit comme la seconde meilleure année d'exploitation de la boutique et du musée depuis son ouverture. Le tout en proposant une offre en adéquation avec la volonté des usagers et des élus.

Pour le musée, toutes les visites comprennent une démonstration de la fabrication du munster et une dégustation de fromages et vin. Pour la boutique, les produits des artisans de la vallée de Munster y ont trouvé leurs places, le tout en respectant une politique tarifaire attractive pour les clients, qu'ils soient de la vallée ou d'ailleurs.

En effet, depuis la reprise en régie du musée par la CCVM, c'est le retour des groupes qui représentent plus de 25% de l'effectif de fréquentation enregistrés en 2024. Parmi eux, des clients du monde entier avec une forte dominance de nos proches voisins allemands et belges.

La réouverture du restaurant n'y est surement pas étrangère. En effet, la restauration sur place a de nouveau été possible grâce à l'arrivée de Pierre DELOGE, restaurateur à la table des Malker, qui, avec une

formule de restauration allégée a permis au restaurant de rouvrir ses portes en été puis il s'est orienté vers une restauration plus complète et traditionnelle en fin d'année le tout dans le respect des saveurs et savoirs faire d'Alsace. Encore aujourd'hui le restaurant de La Maison du Fromage, rebaptisé la Table des Malker est exploité par M. DELOGE sous couvert d'une COT renouvelable.

Mais rassurez-vous La Maison du Fromage pense aussi et surtout à sa clientèle locale en leur proposant, comme chaque année, un programme d'animations riche et varié, invitant les habitants de la Vallée à (re)découvrir cet établissement inscrit dans le territoire.

En effet, c'est plus d'une vingtaine de rendez-vous festifs qui auront eu lieu à la Maison du Fromage, vitrine du territoire : Les chasses aux œufs de pâques, La Nuit Européenne des musées, atelier BeeWrap, les Journées Européennes du Patrimoine, Halloween à La Maison du Fromage, le calendrier de l'Avent, présence à la Fête de la transhumance de Munster et de Muhlbach.

Deux temps forts marquent aussi l'actualité festive du territoire : les Mardis Folkloriques qui ont lieu en juillet et août et enfin la seconde édition du Festi'Val St Grégoire qui met en lumière le patrimoine viticole et fromager de la Vallée qui cherche encore son public.

Les synergies opèrent entre les différents partenaires pour trouver la formule idéale pour cet événement d'envergure.



ZOOM

- **Fréquentation musée :**
+ de 27 000 personnes
- **CA musée : + de 185 000 €HT**
- **CA boutique : +417 000 €HT**
- **Un large programme d'animations**
 - plus de 140 enfants ont participé aux chasses aux œufs de pâques lors des jours fériés
 - Nuit Européenne des musées avec conférence sur l'histoire et la gastronomie du territoire et visite nocturne
 - Atelier BeeWrap ou comment concevoir son emballage éco-responsable en cire d'abeille
 - Les Journées Européennes du Patrimoine avec conférence et visite nocturne
 - Halloween à La Maison du Fromage avec visite à la lampe torche et chasse aux fantômes dans le Musée pour les enfants
 - Tenue d'un stand aux Fêtes de la transhumance de Munster et de Muhlbach
 - Le calendrier de l'Avent en partenariat avec les fournisseurs locaux de la boutique
- **2 temps forts pour le territoire :**
 - Mardis Folkloriques tout l'été : 8 soirées festives avec visite en soirée, animations

musicales traditionnelles et restauration ; soirées co-organisées avec l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster

- Le Festi'Val St Grégoire pour clôturer l'été, le week-end des 24 et 25 août co-organisé avec le Domaine Schoenheitz, la cave de Turckheim, la cave Alphonse Meyer et fils, l'Office de Tourisme, le prestataire de restauration de la Maison du Fromage et la CCVM.

- Travaux de **remise aux normes de la fromagerie**
- Réflexion sur **l'aménagement du Hoïstock** (1^{er} étage)
- **Accompagnement du repreneur et travaux d'optimisation de la fromagerie** touristique de la Vallée de Munster

PERSPECTIVES

- **Mise en place d'un jeu de piste permanent**
- **Aménagement des extérieurs** pour compléter l'attrait aux familles (jardin pédagogique et tracteur)
- Réflexion sur **l'installation de casiers réfrigérés extérieurs 24h/24 7J/7**
- Travaux de **modernisation de la boutique**
- **Agrandissement de la surface réfrigérée dans la boutique** pour une meilleure mise en avant des produits locaux
- **Mise en place d'un logiciel de billetterie guichet et en ligne** pour faciliter les inscriptions aux animations et pour une meilleure visualisation des temps forts



Dans le cadre de ses compétences, la CCVM s'attache à offrir un cadre de vie attractif pour l'ensemble de sa population.

Elle a ainsi créé depuis près de 20 ans des équipements structurants pour le territoire, diversifiant l'offre de culture, de sports et de loisirs appréciée tant des locaux que des nombreux touristes.

12

Le Centre Aquatique Intercommunal

Depuis plus de 22 ans, la Piscine est un des établissements structurants de la Vallée de Munster. Si petit à petit la population de la vallée s'est appropriée cet équipement, force est de constater qu'aujourd'hui la piscine jouit d'une grande popularité, tant au niveau touristique que régionale.

Nichée au cœur d'un parc verdoyant, dans un environnement magnifique, la piscine est véritablement « Bien plus qu'une Piscine » avec ses différents espaces : Aquatique, Spa, et Fitness.

Une année record pour La Piscine

2024 bat tous les records avec plus 155 000 entrées. Les nouveaux espaces, les nouveaux services ont attiré et fidélisé une clientèle grandissante. La piscine est véritablement un lieu intergénérationnel allant des tous petits aux retraités, faisant de cette année 2024, une nouvelle année record au niveau des recettes

commerciales, en atteignant un montant de plus d' 1 070 000€ de recettes.

Mais ces bons résultats, sont également le fruit d'une belle dynamique de fréquentation de l'établissement sur l'ensemble de l'année. En effet, les nouveaux espaces Spa et Fitness attirent et fidélisent une clientèle grandissante. En parallèle la piscine a développé de nombreuses offres de services telles que :

- Des goûters d'anniversaire les samedis,
- Des animations aquatiques autour des jeux les samedis et dimanches matin,
- Des leçons de natation individuelles hebdomadaires,
- Des animations terrestres (pilates, yoga, stretching, renforcement musculaire...) encadrées par des encadrants professionnels
- Des créneaux supplémentaires (école de natation, Bébés nageurs...).

Le chantier de la plaine aqualudique se poursuit



Le chantier de la plaine Aqualudique se poursuit

L'année 2024 marque la finalisation du chantier qui a connu quelques aléas.

La future plaine de jeux aquatique ouvrira au printemps 2025.



Des services numériques pour faciliter les accès aux espaces et animations

L'application mise en place en 2023 démontre toute son utilité cette année et remplit parfaitement son usage d'inscription en autonomie et de paiement sécurisé.

En parallèle, des améliorations ont également été apportées pour informer les personnes sur liste d'attente aux animations. Aujourd'hui dès qu'une place se libère, le client est contacté automatiquement par SMS sur son smartphone.

Permanence Maison sport Santé

En complément des permanences du lundi après-midi consacrées à la réalisation d'un bilan médico-sportif (test physique, entretien motivationnel), la Maison Sport Santé de Colmar offre une nouvelle prestation depuis 2023. Cette année, 10 séances gratuites de remise forme autour d'une activité physique douce sont possibles, à la fois aquatiques et terrestres. L'objectif est que le pratiquant s'approprie la pratique d'un sport dans sa vie quotidienne. L'objectif pour La Piscine est de proposer une nouvelle activité aquatique douce labellisée.

Une Formation BNSSA

Pour la deuxième année, la piscine à proposer un cursus de préparation à l'examen du BNSSA en partenariat avec la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport du Haut Rhin (FNMNS) et auquel la CCVM a instauré une aide financière aux stagiaires. 6 candidats qui ont participé à cette nouvelle session, dont certains ont déjà montré un intérêt à postuler durant la saison estivale.

Partenariat avec le Service jeunesse

Pour répondre à la demande des adolescents, la Piscine et le Service Jeunesse ont mis en place une activité collective terrestre en s'appuyant sur l'espace fitness et notre coach sportif, en direction des lycéens le mercredi après-midi.

D'autres événements transversaux se mettent également en place avec le chargé de mission CTG pour accompagner les familles vers une insertion par le sport ou un encadrement physique pour une meilleure santé.

ZOOM

- En 2024 : + **155 000 entrées** (dont 20 000 scolaires + école de natation) pour **1 070 000 € de recettes commerciales**
- **Évolution des règlements d'accès aux équipements** (accès au spa dès 14 ans accompagné, 10 ans pour l'accès aux bassins en autonomie)
- **Les travaux se sont poursuivis en plus de la construction de la plaine aqualudique**
 - Agrandissement et réaménagement des espaces extérieurs
 - Nouvelle aire de jeux de sable
 - Meilleure sécurisation du bâtiment par la modernisation de l'alarme
- **Poursuite de l'exploitation du snack bar** par la table des Malcker
- Audit approfondi de la DGFIP sur le fonctionnement de la régie « redevance usager »

PERSPECTIVES

- **L'ouverture de la plaine aqualudique** pour développer l'offre familiale, à destination des plus petits est attendue pour le printemps 2025.
- **Optimisation de la gestion énergétique** en temps réel de l'équipement





Les stations de ski de la vallée de Munster

14

Les stations de ski font depuis des décennies partie de l'histoire de la Vallée de Munster. Face aux difficultés rencontrées par les exploitants privés dans les années 2000 notamment à cause de nouvelles réglementations sur les remontées mécaniques, une politique en faveur de l'aménagement de ces sites de montagne a été adoptée par le Département du Haut-Rhin afin de maintenir le ski et de lui donner des perspectives touristiques.

Issu du Syndicat mixte du Gaschney créé en 1974, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster réunit la CeA et la CCVM (7 représentants élus chacun) en étendant ses compétences à l'ensemble des sites de ski de la vallée.

En charge de l'aménagement touristique du périmètre de ses stations de ski, ainsi que d'autres compétences additionnelles tel l'eau et l'assainissement au Gaschney, le syndicat mixte tend à améliorer les structures d'accueil, diversifier les activités, tout en préservant l'environnement riche et sensible de ses stations de montagne, en lien avec ses partenaires institutionnels, socio-professionnels et associatifs.

Axe structurant de la politique touristique du territoire, les stations de ski et plus généralement les activités de pleine nature contribuent à l'économie de la vallée et génèrent plusieurs dizaines d'emplois.

ZOOM

- **3 sites (Schnepfenried, Tanet et Gaschney)** exploités par des sociétés privées à travers des Délégations de Service Public (DSP) ; le site nordique des **Trois Fours** exploité en régie.
- Des investissements de l'ordre de **12 millions d'euros sur les stations de montagne depuis 2004** (dont environ 2 millions financés par la CCVM) : remise aux normes et modernisation des téléskis, un équipement de neige de culture, des travaux de pistes, de bâtiments, le développement de nouvelles activités (trail, circuit ludique VTT...).
- **1,5 poste administratif et recrutement de saisonniers représentant 7 ETP en hiver** (pisteurs secouristes et exploitation du domaine nordique Trois Fours – Schlucht)
- **Une exploitation de la station du Schnepfenried** (remontées mécaniques et activités ludiques associées, restaurant et location de matériel) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public 2023-2033
- La DSP d'exploitation des remontées mécaniques du Tanet n'a pas été renouvelée faute de repreneur



INVESTISSEMENTS 2024

- Installation de l'activité ludique « **Roule ma Boule** » au **Schnepfenried**
- **Étude pour l'harmonisation de la signalétique des stations de montagne** (mise en œuvre à partir de 2025)
- **Différentes améliorations des infrastructures et des bâtiments** sur l'ensemble des sites

ACTUALITÉS

- Intégration de la commune vosgienne du Valtin pour la gestion du ski de fond du secteur Trois Fours et de la Schlucht (régie unique avec mutualisation des moyens humains et matériels)
- Mise en vente de la friche hôtelière en bordure du parking du Gaschney inexploitée depuis plus de 20 ans à la suite de la reprise du bien et de la scission de copropriété pour favoriser un projet de valorisation

PERSPECTIVES

- **Diversification de la station du Schnepfenried** : poursuite du développement de l'offre famille 4 saisons (activités ludiques), parkings et cheminements
- **Structuration du Gaschney autour des sports de pleine nature** : lauréat appel à projet Massif des Vosges pour la création de pôle d'activités de pleine nature, structuration de l'offre et des services ; DSP à renouveler
- **Mise en œuvre d'un projet d'éco développement au Tanet** : regroupement des services de la station dans un bâtiment rénové, développement d'une offre d'activités nature (sentier d'interprétation ludopédagogique)

- Relance du projet Via Ferrata
- **Gestion de l'offre nordique Trois Fours / Schlucht** : Organisation des activités nordiques du secteur Trois Fours- Schlucht centrées autour du col de la Schlucht





L'Espace culturel Saint-Grégoire

Essentiellement dédié à la programmation cinématographique, l'équipement accueille également des spectacles vivants tant dans le cadre des locations par des tiers (associations, entreprises, écoles) que pour la programmation culturelle proposée par la CCVM.

16

L'exploitation cinématographique est confiée à l'association Vidéoal par délégation de service public. C'est actuellement la 4^{ème} DSP qui est en cours jusqu'en 2026. De son côté, la CCVM gère en direct la programmation de la saison de spectacles vivants et la location des locaux.

Que ce soit en cinéma ou en spectacles vivants, le fonctionnement de l'Espace Culturel

Saint-Grégoire s'appuie sur la notion de saison culturelle qui se déroule en général de septembre à septembre pour le cinéma, de septembre à juin pour le spectacle vivant.

Le cinéma

L'association Vidéoal organise également des temps forts :

- La « Nuit du Festival de Cannes »
- Des soirées du cinéma classique et des films-débats (environ 1 fois par mois)

ou participe à des événements tels :

- Fête du cinéma en juin.
 - Festival Augenblick en novembre.
- Depuis la 3^{ème} DSP, diffusion numérique « hors-film » d'opéras ou ballets environ une fois par mois.

Les spectacles vivants

La saison des spectacles vivants et les locations occupent les autres créneaux hebdomadaires, à savoir le lundi, le mardi, le jeudi et certains vendredis.

Cette saison culturelle prend appui sur le projet culturel défini par la Commission « Culture et Jeunesse ». Il vise à s'ouvrir à un public le plus large possible et à une gamme variée d'expressions artistiques. Une saison comprend entre 12 à 20 séances publiques et scolaires et 6 séances de ciné-conférences.

L'objectif politique culturel est de poursuivre ces collaborations et synergies sur le territoire pour construire des projets culturels de territoire forts. La nouvelle organisation du service communication / culture permet une vision plus transversale et une optimisation des moyens financiers et humains pour conforter le positionnement des structures locales que sont l'ECSG et la Médiathèque.

L'Espace culturel développe ses réseaux de partenaires régionaux afin de développer plus de mutualisation de tournées et s'insérer dans des dispositifs d'aides culturelles.

Les locations varient en fonction des demandes et des créneaux disponibles. Au fil des saisons, des loueurs sont devenus « des fidèles » tels que le TAC, l'EMDV, Le Choeur des Hommes de Griesbach, les Harmonies de la Vallée voire le collège... Notons que la salle est désormais reconnue dans le paysage culturel et les demandes de locations sont toujours plus nombreuses.

En dehors de ces créneaux d'occupation culturelle sont positionnés les temps d'intervention pour le nettoyage des locaux, l'entretien et la maintenance du bâtiment.



ZOOM

CINÉMA

Entrées	24 107
Entrées scolaires	4 232
Séances	668
Cartes de membre	468
15 séances de ciné-débat	1 089
9 séances d'opéra	400

SPECTACLES VIVANTS ET CINÉ-CONFÉRENCES

Entrées	3156
Entrées scolaires (avec jauge limitée)	744
Spectacles	17
Abonnements	88

LOCATION

Nombre de loueurs	14
Locations payantes	7
Locations à titre gracieux/partenariat	7

- Le budget de fonctionnement global : **284 000 €**.
- Les recettes de fonctionnement proviennent des usagers, des locations payantes et des partenaires (Agence Culturelle Grand Est...) pour un total de **38 400 €**.
- Dans le cadre de la DSP, l'exploitant cinématographique Vidéoval verse une redevance annuelle fixée à 5 % des entrées et vente de confiseries, soit **4 349 € TTC**
- **Le changement de formule d'abonnement (3 possibilités) est très apprécié**



Le patrimoine de mémoire 14-18

Souhaitant conforter le positionnement de la vallée de Munster sur la thématique du tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre, la CCVM s'est inscrite dans la démarche Pôle d'Excellence Rurale « Patrimoine de mémoire 1914-1918 » initiée par les ADT haut-rhinoise et vosgienne, portée par 8 communautés de communes du Massif Vosgien et clôturée au mois de juin 2016.

La labellisation de ce PER et le financement complémentaire apporté par l'Etat ont permis les travaux de réhabilitation de l'ambulance alpine de Mittlach pour en faire un musée couplé à un nouvel itinéraire pédestre inaugurés en juillet 2015.

Les 2 circuits précédents (Hohrodberg-Linge et Gaschney-Reichackerkopf) ont fait l'objet d'une réédition trilingue pour permettre à un maximum de visiteurs de découvrir ce patrimoine méconnu.

Grâce au partenariat avec l'ADT et le réseau « Alsace/Vosges Traces d'Histoire » qui regroupe 11 sites mémoriels dans l'est de la France, l'Ambulance bénéficie d'une belle visibilité. L'association de l'Ambulance alpine a notamment pu promouvoir le musée lors du Salon Mondial du Tourisme à Paris !



ZOOM

Le Musée de l'Ambulance Alpine

- **1 435 entrées**, dont 48% proviennent du Haut-Rhin et 168 personnes étrangères
- **236 objets exposés** (39 en 2015)
- **Une exposition temporaire**

PERSPECTIVES

- **Installation de mannequins évoquant les services de santé, de secours et de soin**



La Médiathèque de la Vallée de Munster

La Médiathèque continue d'attirer un public de plus en plus nombreux et varié. En 2024, on comptait 1 849 abonnés actifs (usagers dont l'abonnement est à jour de cotisation ayant emprunté au moins un document dans l'année), qui ont engendré 91 044 prêts et retours.

Ces chiffres ne sont pas représentatifs de la fréquentation réelle, puisqu'une partie des usagers profite des services sur place sans pour autant être inscrits (lecture de la presse ou de livres sur place, utilisation des espaces de travail, utilisation des outils numériques, création de lien social...).

En octobre 2024, la médiathèque a installé un compteur d'entrées afin

d'avoir une meilleure visibilité de la fréquentation.

2 259 documents ont été acquis en 2024. Les usagers ont remarqué et félicité la régularité des nouvelles acquisitions et le nombre de nouveautés disponibles.

237 animations et actions de médiation ont été organisées dans et hors les murs de la médiathèque : heures du conte, spectacles, concerts, stand lecture et loisirs créatifs à La Piscine et au Schnepfenried, ateliers créatifs, club lecteurs, conférences...

Au total, on compte 2 527 participants aux animations.

Par ailleurs, la médiatrice jeunesse s'est rendue une heure par mois dans chaque structure petite enfance de la vallée pour des lectures et des classes ont été accueillies tous les jeudis matin au sein de la médiathèque.

Les partenariats ont continué à se développer en 2024, avec une trentaine de partenaires réguliers dans divers domaines : social, scolaire et périscolaire, culturel, petite enfance... Ces partenariats permettent à la Médiathèque de rayonner à l'échelle de la vallée et de proposer de plus en plus d'actions de médiation pour tous les publics.

Afin d'aider les usagers dans leurs recherches de documents, le fonds documentaire a été totalement repensé. Terminé les numéros qui correspondaient à la Dewey (classification décimale utilisée dans les bibliothèques), place aux lettres pour plus de facilité.

Du changement également à la tête de la médiathèque puisqu'à la suite de la mutation de Léa Hillebrand, Armelle Bohn, déjà au poste d'animatrice numérique, a pris le poste de directrice à la mi-novembre 2024.

18

ZOOM

- **1 849 abonnés actifs** en 2024
- **2 259 documents acquis**
- **237 animations et actions de médiation** et une participation de 2 527 personnes
- **30h d'ouverture hebdomadaire** (du mardi au samedi)
- Possibilité d'emprunter jusqu'à **15 documents** (dont 5 DVD maximum) pour 3 semaines
- **Inscription gratuite** jusqu'à 18 ans

- **20€ à l'année** (de date à date) pour les adultes
- **Tarif réduit à 10€** selon éligibilité
- **L'inscription n'est obligatoire que pour emprunter des documents**, elle n'est pas nécessaire pour utiliser les services sur place ou participer aux animations
- **5 PC et 3 consoles de jeu** utilisables sur place
- **5 agents pour 3,7 ETP**
- Création d'un tarif « **abonnement court séjour** » pour compléter l'offre à

destination des touristes de passage dans la vallée.

PERSPECTIVES

- **Créer de nouveaux fonds**
- **Développer les actions hors les murs** à l'échelle de la vallée
- **Réflexion sur les horaires d'ouverture** au regard de la fréquentation et en rapport à la demande croissante d'animations scolaires sur site



Le services d'archives

Le travail d'archiviste est large et les actions ont été nombreuses sur le territoire de la Vallée de Munster en 2024.

Cela a consisté aussi bien à la préservation et la valorisation des fonds intercommunaux et communaux mais également plus largement à la sauvegarde et la recherche patrimoniale de l'histoire de la vallée, avec une forte sensibilisation des publics.

Nous pouvons lister :

- **Invitation à la Journée des électroniques Archivistes du Grand Est** organisée conjointement avec la Bibliothèque nationale du Luxembourg ;
- **Animation de deux conférences à la Maison du Fromage** intitulées « Histoire et gastronomie », durant la Nuit des musées et les Journées européennes du patrimoine. Le public a été au rendez-vous ;
- **Animation d'ateliers pédagogiques à destination des scolaires** de Muhlbach-sur-Munster (année scolaire 2023/2024) et de Munster (2024/2025), dans l'objectif de faire découvrir aux citoyens de demain la richesse de leur Vallée, via l'étude de documents d'archives. Le jeu occupe ici une place prépondérante dans cet apprentissage : vues « avant / après » à retrouver dans le paysage actuel, memory illustrés de documents d'archives, modélisme de bâtiments communaux en 3D, dessin d'observation... Ce travail est réalisé en concertation avec

l'équipe enseignante dans le respect des programmes scolaires, et apporte une vision complémentaire à celle de l'apprentissage en classe.

- **Participation à la semaine de découverte des acteurs professionnels de la Vallée de Munster** organisée par le Lycée agricole de Rouffach. La rencontre a été orchestrée de manière à présenter le métier d'archiviste, mais également d'expliquer en quoi ce dernier peut être un interlocuteur privilégié de tout professionnel, peu importe son domaine d'activité. Des documents anciens remarquables sur les thèmes de l'agriculture et de la forêt issus du fonds des Archives municipales de Munster ont été présentés aux jeunes ;
- **Formation des membres du Cercle généalogique de Munster** aux différentes sources archivistiques disponibles dans les mairies, ainsi qu'aux modalités de consultation des fonds d'archives communaux

ZOOM

- **2 km linéaires** d'archives papier conservés sur l'ensemble de la Vallée ;
- **10 communes, les services de la CCVM et 2 syndicats** ont bénéficié du service commun d'archivage
- **7 services administratifs de la CCVM** ont bénéficié d'opérations d'archivage, pour un volume de **34.2 mètres linéaires d'archives traités** ;
- **121 mètres linéaires d'archives papier et 168.87 Go d'archives électroniques** éliminés de manière sécurisées ;
- **43 demandes de renseignements et recherches en provenance des communes traitées.** L'archiviste devient progressivement un référent pour les secrétaires de mairie dans le cadre de questions complexes touchant tant à l'histoire locale qu'aux droits des citoyens à disposer d'information les concernant ;
- **Accueil physique et de recherches à destination du grand public en mairie de Munster** (missions financées par la CCVM) correspondant au traitement de **127 demandes différentes** ;
- **6 ateliers pédagogiques animés pour les élèves de CE2/CM1/CM2 de Muhlbach-sur-Munster, 1 pour les CM2 et 2 pour les CP de l'école du centre de Munster**



La politique linguistique de la CCVM

2024 restera un repère historique avec l'adoption le 22 octobre d'une politique linguistique de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM), articulée autour de 14 recommandations. Parmi elles, l'exposition à l'alsacien dans les crèches, au préscolaire et en primaire, la visibilité de la langue dans l'espace public et son audibilité dans les messageries, ou encore la création d'un comité d'experts signalétique bilingue et d'une association de bénévoles chargée de fédérer les efforts de promotion de l'alsacien dans la vallée.

Signalétique bilingue : un modèle munstérien pour l'Alsace

En 2024, l'objectif de généralisation de la signalétique bilingue s'est traduit par de nombreuses démarches de plaidoyers auprès des communes et d'information sur les sources de financements à la Région et à la CeA. Le 4 janvier, le président de la CCVM a écrit aux 16 maires de la vallée en les invitant à adopter l'objectif de signalétique bilingue. Au cours de l'année, le chargé de mission a été invité par sept municipalités (Mittlach, Soultzbach, Gunsbach, Luttenbach, Soultzeren, Sondernach et Metzeral) à venir présenter un exposé sur les meilleures pratiques de signalétique bilingue en France, en Europe et

dans le monde. Le 12 septembre, 13 communes sur 16 ont participé à une réunion de coordination pour avaliser ce projet.

La CCVM vient abonder les soutiens de la CeA et de la Région dans les projets de signalétique communale, de l'ordre de 2000€.

Une reconnaissance institutionnelle

2024 est marquée par plusieurs reconnaissances institutionnelles des efforts de la CCVM. La CeA salue l'initiative novatrice de la CCVM en matière de politique linguistique. et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), M. Feld-Grooten, souligne « une initiative de politique linguistique qui vient appuyer les efforts de l'Éducation nationale en matière de bilinguisme ».

Mise en œuvre du bilinguisme

2024 a vu la traduction d'un nombre croissant de signalisation et de supports, le premier de la liste ayant été le programme de la manifestation « Sportivallée », des supports de l'Espace jeunes, et des commentaires d'une exposition de photos animalières à la Maison du Fromage.

Formation et exposition en alsacien

La CCVM a organisé deux demi-journées de formation à destination des personnels de périscolaires et des assistantes maternelles, en juin et novembre avec, à chaque fois, une douzaine d'apprenants qui ont été sensibilisés à l'existence et l'utilisation de supports d'animation

en alsacien. Parallèlement, le chargé de mission s'est rendu auprès des crèches de la vallée pour les sensibiliser aux avantages d'une exposition des enfants à l'alsacien. Tous les lundis, le chargé de mission a participé à la pause repas de l'accueil « Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster (PLVM) » en pratiquant des jeux exclusivement en alsacien.

DATES CLES

- **4 janvier** : lettre du président de la CCVM invitant les 16 communes de la vallée à adopter l'objectif de signalétique bilingue
- **22 octobre 2024** : le conseil communautaire adopte la **politique linguistique de la CCVM déclinée en 14 recommandations**
- **19 novembre 2024** : adoption d'un « forfait aide à l'équipement » pour signalétique bilingue aux communes.

PERSPECTIVES

- **Organisation de l'enseignement bilingue dans les établissements scolaires primaire**
- **Signalétique bilingue des établissements intercommunaux et définition d'une charte graphique bilingue**

La politique environnementale est une des politiques majeures de la CCVM. L'année 2024 est marquée par la prise de compétence assainissement et ses premières mises en œuvre par les services. En parallèle, le service déchets a poursuivi le déploiement des nouvelles filières de tri et ses réflexions sur la nécessaire extension du centre de valorisation, ainsi que le PLPDMA. Par ailleurs, la CCVM poursuit ses partenariats dans des dispositifs d'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.

L'amélioration du cadre de vie

La CCVM poursuit sa participation aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans ses nouveaux dispositifs en faveur du logement et du patrimoine bâti. Elle élargit par ailleurs son champs de soutien à la rénovation de l'habitat privé.

Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne

La CCVM prend la décision d'abonder financièrement ce fonds mis en place par la CeA visant à restaurer et préserver le patrimoine bâti alsacien. Il peut se cumuler avec d'autres aides de droit commun pour la rénovation de l'habitat. Il permettra également de prendre en compte le logement locatif propriété de collectivités locales.

Dispositifs de soutien habitat privé

Dans le prolongement de son engagement depuis 2018 à soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé du PIG « Habiter

Mieux », la CCVM poursuit et même, élargit, sa politique d'aide à la rénovation des logements. Elle conforte son partenariat avec la CeA en signant la convention-cadre pour la période 2024-2029. Au regard des enjeux du territoire en matière d'habitat, la CCVM choisit d'apporter un soutien financier pour la rénovation énergétique, pour l'adaptation du logement face au vieillissement et handicap de la population et pour la lutte contre l'habitat indigne visant ainsi à remettre sur le marché des logements vacants. Ses aides viennent compléter celles de droit commun de l'Anah et de la CeA.

Pacte territorial France Rénov'

L'État crée en 2024 une nouvelle convention entre l'Anah et les collectivités locales pour la mise en œuvre des moyens en ingénierie à l'échelle intercommunale ou départementale. Son objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé. Ce Pacte contribue à assurer une bonne coordination entre les différents acteurs pour l'information et l'accompagnement des ménages (ADIL, CAUE, France Rénov', France Services, opérateurs, acteurs du secteur médico-social ...). Dans le Haut-Rhin, le Pacte est signé entre l'Anah, la CeA et les territoires. S'agissant du périmètre de la CCVM, il est intégré avec celui de la CC du Pays de Ribeauvillé dans le Pacte signé par Colmar Agglomération. La CCVM participe aux objectifs des missions retenues dans la convention et bénéficie de l'équipe d'ingénierie du France Rénov' colmarien.

Espace France Rénov'

C'est un service mis en place avec Colmar Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour renseigner les particuliers sur les travaux et les aides à l'amélioration de l'habitat et à la rénovation énergétique des logements. Une demi-journée de permanences décentralisée mensuelle se tient à l'Espace France services à Munster.

ZOOM

- **Délégation des aides à la pierre** de l'Anah à la CeA depuis le 01/01/2024
- **Participation aux RV de l'habitat** organisés par la CeA les 23/05 et 10/06/2024
- **Signature de la convention-cadre habitat privé** avec la CeA le 29/10/24 (rétroactivité des aides CCVM au 01/01/2024)
- 6 permanences décentralisées France

Rénov' et 15 rendez-vous honorés en 2024

PERSPECTIVES

- **Mobilisation du fonds de sauvegarde** à compter du 01/01/2025
- **Participation à la définition du nouveau Plan départemental de l'habitat 2026-2031**
- **Signature courant 2025 avec rétroactivité au 01/01/25 du Pacte associant Colmar Agglomération, CCPR et CCVM**

Le Gerplan

La CeA soutient une politique originale de suivi et d'aménagement en faveur des paysages avec le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) créé il y a plus de 20 ans par le Département du Haut-Rhin. La CCVM s'est engagée dans les

phases de réflexion et concertation en 2009 et elle inscrit une programmation annuelle d'actions de mise en œuvre depuis 2013. L'appel à projets est lancé chaque année à l'automne pour l'année N+1

La collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables

Le service de collecte des déchets pour la Vallée de Munster proposé aux habitants peut être scindé en trois filières :

En porte-à-porte (sur tout le territoire):

- Collecte des ordures ménagères (une fois par semaine)

Au Centre de Valorisation :

- Gros cartons pliés à plat
- Déchets verts
- Gravats
- Huisseries
- Bois
- Eco-Mobilier
- Déchets Ultimes
- Incinérables
- Métaux
- Plâtre
- Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)
- Produits Ménagers Spéciaux
- Huiles
- Batteries
- Ampoules et Néons
- Cartouches
- Textiles et Chaussures
- Radiographies
- Capsules Café et Thé
- Piles

En points d'apport volontaire :

- Verre
- Papiers/cartons/plastiques/ aciers / aluminiums (tri=multimatériaux)
- biodéchets
- Textiles

Toutes ces collectes sont assurées par des sociétés extérieures attributaires de marchés publics.

- OM en Porte à Porte : ECO-DECHETS puis SEPUR
- VERRE en PAV : RECYCAL
- TRI en PAV : SCHROLL
- Biodéchets : AGRIVALOR
- Bennes Centre de Valorisation : SUEZ

Traitement et valorisation

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SITDCE qui gère le Centre de Valorisation Énergétique de Colmar. Les ordures ménagères font donc l'objet d'une valorisation énergétique (chauffage urbain) et d'une valorisation matière (récupération de l'acier et de l'aluminium).

Performances du service (base de 16 556 habitants)		
	Tonnage collecté	Ratio Kg/an/hab
OM	2814	170
BIODECHETS	317	19
PAPIER CARTON	779	47
PLASTIQUE	115	7
VERRE	860	52
ACIER	30	2,3
ALU	7,5	

La collecte des biodéchets s'effectue en apport volontaire via des abri-bacs, répartis sur l'ensemble du territoire. En 2024, 317 tonnes de biodéchets ont été collectés, dont 267 T proviennent des particuliers et 50 T des professionnels.

Les refus de tri issus de la collecte des multimatériaux représente 5,9 kg/an/hab.

Plus d'informations disponibles dans le rapport qualité et prix du service

ZOOM

7 opérations retenues en 2024

PERSPECTIVES

Remaniement du dispositif par la CeA

ZOOM

- **Passage à un ramassage tous les 15 jours des OMr**
- Liquidation de l'entreprise Ecodéchets et **reprise du contrat par la société SEPUR**
- **Lauréat de l'AAP (Appel à Projet) Hors-foyer lancé par Citéo** pour la mise en place d'équipement de collecte dans les lieux public (parcs, Etablissements recevant du public...)
- **Finalisation du plan d'actions du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)**
- **1 030 tonnes de tri collectées en 2024** contre 859 tonnes en 2023

PERSPECTIVES

- **Validation des études de faisabilité de l'extension de la déchetterie** en vue des études de maîtrise d'œuvre et déclaration ICPE au titre de l'enregistrement.
- **Mise en œuvre et déploiement des équipements de tri sélectif sur le domaine public (2025-2026)**
- **Aménagement de points de regroupement et apport volontaires**, et mise en place de clôtures pour éviter l'envol de papiers.
- **Acquisition d'un broyeur de végétaux** pour répondre à l'appel à projet GEBIODEC
- **Reprise des bennes (crochets) de la déchetterie et modification des rails de guidage vétustes**
- **Débuter la mise en œuvre du PLPDMA**



La prise de compétence assainissement le 1^{er} janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier, la CCVM est désormais entièrement compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif.

La fin de l'année 2023 a été marquée par l'installation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement, l'élection du Président et du Vice-Président, ainsi que la nomination du Directeur de la Régie.

Diverses décisions nécessaires au fonctionnement du service ont également été actées :

- Adoption des règlements d'assainissement collectif et non collectif
- Fixation du montant de la redevance d'assainissement collectif à compter du 01/01/24 comme suit : une part fixe par contrat d'abonné (soit 6 € HT/mois) et une part variable (prix au m³ consommé, soit 1,062 € HT/m³)
- Instauration des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les eaux usées domestiques et assimilées domestiques, définition des montants et adoption du règlement de la PFAC

- Modalités de calcul de la participation financière des communes au titre des eaux pluviales transitant dans le réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales)
- Mise en place de la convention de facturation avec les communes
- Attribution des marchés d'hydrocurage préventifs et curatifs des réseaux d'assainissement ainsi que pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif et les contrôles préalables aux ventes immobilières.

La prise de la compétence au 01/01/24 a nécessité l'élaboration de divers documents et outils pour assurer le suivi du service, la mise en œuvre d'une procédure d'instruction des documents d'urbanisme, l'adoption de tarifs complémentaires, ainsi que la définition des modalités d'exécution des contrôles réalisés par le prestataire (rédaction, validation des courriers, trame des rapports, modalités d'analyses...).

PERSPECTIVES

- **Achat d'un logiciel permettant la gestion des dossiers d'assainissement collectif et non collectif**
- **Remplacement des trappes d'accès aux stations de relevage**
- **Avancement de l'étude pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue de Soultzbach à Wihr-au-Val**
- **Étude pour l'extension du réseau d'assainissement rues du Village, Insel et Sahrain à Sultzeren**

Plus d'informations disponibles dans le rapport qualité et prix du service assainissement.

Les travaux réalisés sur les réseaux en 2024

DATE	LOCALISATION		OUVRAGE	COMMENTAIRE
	Commune	Rue		
Janvier	Mittlach	Poincaré	Branchement	Réparation d'un branchement particulier
Février	Griesbach au Val	Schlatt	Réseau	Extension du réseau d'assainissement avec pose d'un branchement
Mai	Munster Gunsbach Hohrod Luttenbach Muhlbach		Station relevage	Mise en place de la télésurveillance
Juillet	Luttenbach	Ch. des Cigognes	Branchement	Reprise d'un branchement
Septembre	Gunsbach	Gare	Branchement	Création de 2 branchements particuliers et remplacement de tampons
Octobre	Soultzbach-les-Bains	Rebberg	Regard de visite	Réparation du regard
Novembre	Metzeral	Bel'Air	Réseau	Extension du réseau d'assainissement avec pose d'un branchement
	Divers communes			Réfection de scellements et remplacement de tampons
			Coût total	125 000€ TTC

Instruction des documents d'urbanisme :

Certificat d'urbanisme	174
Déclaration préalable	26
Permis d'aménager assainissement collectif	2
Permis de démolir assainissement collectif	3
Permis de construire assainissement collectif	53
Permis de construire assainissement non collectif	26
Demande branchement réponse autorisation	12
Demande branchement contrôle et courrier conformité	1

Curage des réseaux d'assainissement

Des curages préventifs et curatifs ont été menés sur les réseaux et les stations de relevage pour un montant de 23 154 € TTC.

Interventions du prestataire avec validation des contrôles par la CCVM 1/ Contrôle de la conformité des branchements préalablement à la vente de l'immeuble

À compter du mois d'avril : contrôles des branchements privés préalablement à la vente d'immeubles, sur l'ensemble du territoire, par le bureau d'études Ozeau, avec validation et transmission des rapports par la CCVM :

- Branchement privé conforme : **48**
- Branchement privé non conforme : **19**

2/ Contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif

78 contrôles ont été réalisés par le bureau d'études Ozeau.

Surveillance de l'état des réseaux

DATE	LOCALISATION		COMMENTAIRE
	Commune	Rue	
	Territoire	Interventions ponctuelles de surveillance du fonctionnement du réseau	
Janvier	Munster	6 rue de Luttenbach	Interventions dans le cadre de désordres signalés par les usagers; majoritairement des problèmes sur la partie privative
26/01/2024	Mittlach	10 rue Raymond Poincaré	
20/03/2024	Mittlach	24 rue du Haut-Mittlach	
Avril	Wihr	44 rue de Soultzbach	
Juin	Wihr	5 rue du Fossé	
16/07/2024	Luttenbach	4 chemin du Leymel	
25/07/2024	Breitenbach	3 rue des Ecoles	
05/08/2024	Munster	2 rue Jean Bresch	
08/08/2024	Munster	2 rue du Docteur Heid	
08/08/2024	Munster	6 rue Frédéric Hartmann	
12/08/2024	Eschbach	36 rue Principale	
24/09/2024	Munster	37 rue de Luttenbach	
09/10/2024	Munster	2 Grand Rue	

Contrôle des branchements neufs

14 branchements neufs ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par les agents de la CCVM.

Projets d'installations d'assainissement non collectif

Étude de conception	34
Contrôle d'exécution	9

Autosurveillance du réseau d'assainissement intercommunal

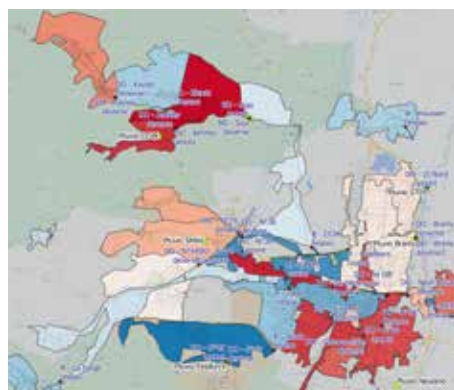
L'autosurveillance du réseau répond à une exigence réglementaire et permet de connaître le fonctionnement du réseau, notamment par temps de pluie, en mesurant les volumes déversés. Les données sont communiquées mensuellement à la Police de l'Eau.

Des opérations de maintenance sont effectuées mensuellement par la société Veolia, titulaire du marché de maintenance, sur les sites de Munster et plus ponctuellement à Breitenbach, Luttenbach et Wihr-au-Val.

Les mesures effectuées tout au long de l'année font apparaître les volumes déversés cumulés suivants ::

Volumes déversés	Total
Pluviométrie à Luttenbach	1 319 mm
Breitenbach	3 800 m ³
Luttenbach	504 m ³
Weier	54390 m ³
Super U	98 171 m ³
Wihr-au-Val	419 m ³
Total	157 284 m³

Le détail des informations et leur analyse sont disponibles auprès du service assainissement.



ZOOM

- **Des opérations de maintenance sont effectuées mensuellement** par Veolia sur les sites de Munster et plus ponctuellement à Breitenbach, Luttenbach et Wihr-au-Val.
- En 2024, les frais d'alimentation électrique et de télécommunication s'élèvent à **2 148€ TTC**.
- **Les prestations assurées** dans le cadre du marché de maintenance par la société **Veolia** s'élèvent à **6 992 € TTC**

POINT DE MESURE DÉBIT PERMANENT AVAL CCVM

A la demande des services de la Police de l'Eau, la CCVM et les services de Colmar Agglomération ont décidé d'installer un point de mesure du débit permanent à l'aval de Wihr-au-Val.

L'installation de ce débitmètre a fait l'objet d'une étude technique approfondie pour définir la méthode d'instrumentation à retenir ainsi que la localisation des équipements.

La solution retenue consiste à installer une sonde radar de vitesse couplée à une double mesure de hauteur.

Les volumes journaliers mesurés par ce point sont transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau par la CCVM.

PERSPECTIVES

La réalisation des levés topographiques des réseaux d'assainissement du territoire ont mis en évidence **4 déversoirs d'orage qui devront faire l'objet d'une étude pour l'installation d'équipements d'autosurveillance**, afin de répondre aux obligations réglementaires de déclaration de la CCVM.



Le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales

Le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales vise à respecter le contexte réglementaire en vigueur (directive sur les eaux résiduaires urbaines, arrêté du 21/07/2015, article R2224-15 du CGCT) exigeant notamment un diagnostic du système d'assainissement.

Dès 2017, la CCVM s'est engagée dans la démarche de schéma directeur menée par Colmar Agglomération. En effet, toutes les collectivités dont les effluents sont traités à la station d'épuration de Colmar relèvent de la même agglomération d'assainissement.

Les orientations du schéma directeur s'articulent autour des axes suivants :

- L'amélioration de la collecte de la pollution,
- La réduction des apports d'eau claire parasite (permanente ou météorique)
- L'amélioration du fonctionnement hydraulique de réseau,
- La réduction de l'impact des rejets en temps de pluie (respect de l'arrêté du 21 juillet 2015),
- La vérification de la conformité locale (bon état écologique des cours d'eau).

Les principaux objectifs de ce schéma directeur sont de :

- Disposer d'un état des lieux mis à jour
- Recenser les anomalies, quantifier les charges hydrauliques et polluantes en temps sec et en temps de pluie
- Vérifier l'état écologique des milieux récepteurs.
- Établir le modèle du système d'assainissement
- Vérifier la conformité hydraulique

- du système d'assainissement
- Vérifier la conformité des eaux résiduaires urbaines
- Vérifier la conformité locale vis-à-vis de l'atteinte du bon état écologique des milieux récepteurs
- Établir le schéma directeur du système d'assainissement avec la programmation des travaux
- Mettre à jour les zonages d'assainissement.

4 campagnes de mesures ont été réalisées :

- **Une campagne de mesure temps sec nappe haute** (mars à mai 2021) : caractériser le taux de collecte moyen sur le territoire et les secteurs générateurs d'**eaux claires parasites permanentes (ECPP)**, par le biais de mesures de débit et de pollution sur 24h.
- **Une campagne de mesure temps de pluie** (juillet à septembre 2021) : caractériser les sur-volumes générés par les pluies durant une période de 2 mois, dans le but de récolter des **éléments de calage pour le modèle hydraulique**, construit en phase 3 de l'étude. En complément, des prélèvements de temps de pluie sont réalisés afin de **caractériser les flux de pollutions déversées au milieu naturel**.
- **Une campagne de mesure vendanges** (octobre 2021) : caractériser les débits et pollutions sur 24h générés **lors des vendanges**. En effet, le secteur Ouest du territoire recense une surface non négligeable de vignoble et, à la période des vendanges, une pollution non négligeable est observée en entrée de la station d'épuration (STEP). Le but est donc de sectoriser les arrivées afin d'apprécier les sources de pollution de manière plus détaillée.
- **Une campagne de mesure milieu naturel** (depuis octobre 2021) : caractériser **la qualité du milieu récepteur** à différents endroits sur une période d'un an, à l'aide de prélèvements ponctuels à réaliser une fois par mois en temps sec. Deux prélèvements sont également à réaliser en temps de pluie afin d'essayer de caractériser la qualité du milieu lors des déversements du réseau.

ZOOM

Par décision du bureau le 09/12/20, la CCVM a approuvé **le portage de l'opération sous forme d'un groupement de commandes, ainsi que le plan de financement**.

- Estimatif prévisionnel CCVM : 265 315 € HT
- Subvention prévisionnelle (70%) de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : 185 721 € HT
- Solde prévisionnel à la charge de la CCVM : 79 594 € HT

Colmar Agglomération, coordonnateur du groupement, a procédé au **lancement de la consultation fin décembre 2020. Le marché a été attribué et notifié au bureau d'études Safège en mars 2021.**

- **Inspections télévisuelles** sur certains secteurs nécessitant des diagnostics précis ont été finalisées 2024 (réalisation uniquement en période de nappe haute).
- **Modélisation hydraulique des réseaux d'assainissement** par le bureau d'études SAFEGE, tandis que le bureau d'études INFRA SERVICES a présentés les résultats de **l'étude de potentiel de déraccordement des eaux pluviales des réseaux unitaires**

PERSPECTIVES

- **Présentation du schéma directeur d'assainissement**
- **Programme de travaux**
- **Zonage d'assainissement**

Gestion de la ressource en eau

Dans le cadre de la prise de compétence «Eau» obligatoire au plus tard le 1er janvier 2026, la Communauté de communes de la Vallée de Munster (CCVM) a engagé en 2024 une phase active de préparation et d'organisation de ce futur service intercommunal.

Au final en avril 2025, une loi vient bouleverser cette planification en rendant le transfert optionnel

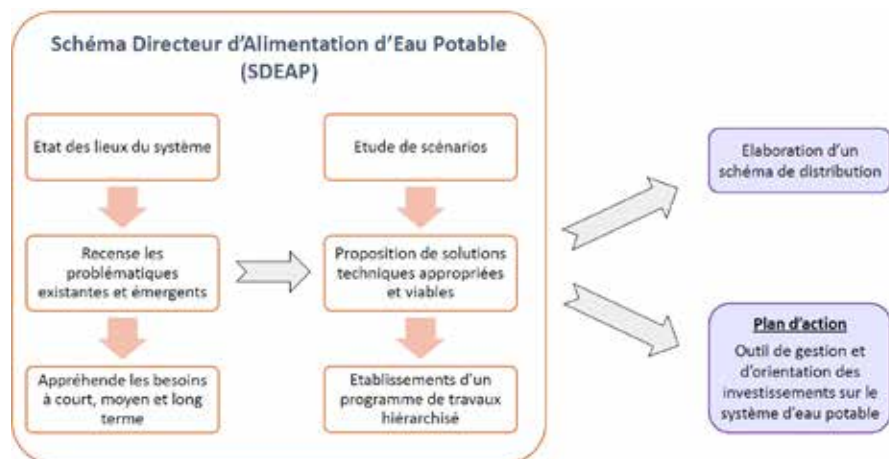
Premier étape, le recrutement d'un chargé de mission Eau

Pour piloter cette phase de préfiguration, la CCVM a recruté à l'été 2024 un chargé de mission Eau. Sa mission principale consiste à préparer la création du futur service d'eau potable à l'échelle intercommunale : diagnostic de l'existant (gestion communale actuelle, infrastructures, besoins), définition des modes de gestion possibles, transfert et mise à disposition des personnels analyse des budgets communaux « eau » élaboration du cadre administratif et technique du futur service...

Des travaux prioritaires engagés

L'une de ses premières actions a porté sur la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) en vue du recrutement d'un bureau d'études chargé d'élaborer le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP). Ce document stratégique permettra : de planifier les investissements nécessaires dans les infrastructures d'eau potable, d'anticiper le développement urbain et de lever les freins liés à l'absence de planification, d'améliorer la sécurité d'approvisionnement.

Ce schéma est entièrement financé par le budget général de la CCVM avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin Meuse, le poste de chargé de mission eau est également pris en charge



par le budget général en l'attente de la création d'un budget dédié.

Une opportunité foncière pour le renforcement des ressources en eau.

Parallèlement, la CCVM a eu l'opportunité d'acquérir le forage de Sondernach, ressource stratégique pouvant servir de réserve d'eau pour compenser les déficits d'approvisionnement constatés dans plusieurs communes de la vallée.

En 2001 et 2003, la société Aqua-Pyrénées, détenteur de la société Aqua Vosges, a construit deux forages en amont de la commune de Sondernach pour produire de l'eau embouteillée. Situés au lieu-dit Hintere Saegmatt, ces deux forages distants d'une quinzaine de mètres, puisaient l'eau dans l'aquifère de la Fecht pour l'acheminer jusqu'à l'usine d'embouteillage située dans le centre de Sondernach.

En 2017, la société Aqua-Pyrénées a cessé son activité et a vendu l'ancien site d'embouteillage ainsi que les 2 forages à une entreprise privée. Celle-ci n'utilise pas cette ressource d'eau et a mis en vente les forages et les terrains attenants.

La CCVM, consciente que l'eau est une ressource de patrimoine commun, vulnérable, et qu'il faut la protéger, a fait le choix stratégique d'acquérir ces 2 forages afin d'en assurer la protection et de maîtriser le devenir de cette ressource pour l'avenir du territoire.

Initialement utilisés pour la production d'eau embouteillée, ces deux forages ne sont actuellement pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable. Une requalification administrative des

forages, en ressource publique, nécessite le lancement d'une procédure d'autorisation délivrée par les services de l'état.

Le montant de l'investissement pour l'achat du terrain et des deux forages se monte à 180 000 €. Cette acquisition a été subventionnée à hauteur de 35% par la Préfecture du Haut Rhin dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public à savoir 57 000 €.

ZOOM

- **340 000€ investis pour le Schéma Directeur Eau Potable, le Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux et le Schéma de Défense Incendie**
- **Soutien de l'Agence de l'Eau à hauteur de 220 000€**
- **Recrutement d'un chargé de mission**
- **Achat du terrain et des deux forages se monte à 180 000 € subventionnée à hauteur de 35% par la Préfecture du Haut Rhin** dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public à savoir **57 000 €**.

PERSPECTIVES

- **Harmonisation des règlements des services « Eau »**

La transition énergétique -

Les Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi APER de mars 2023 instaure la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Cette loi confie aux communes la responsabilité de définir les ZAER à l'horizon 2030 pour chaque catégories d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, hydroélectricité, géothermie, bois-énergie/biomasse) en concertation avec les habitants du territoire. L'État demande aux intercommunalités d'accompagner les communes au mieux dans leur démarche et d'assurer un débat de cohérence sur les ZAER retenues. Cette nouvelle planification territoriale vise à favoriser l'implantation de futurs projets de production d'énergie renouvelable tout en tenant compte des contraintes environnementales, patrimoniales et de l'acceptabilité sociale. Première réunion d'information organisée par la Préfecture du Haut-Rhin mi-septembre 2023 avec un calendrier prévisionnel serré.

ZOOM

- **Débat de cohérence des ZAER pour la Vallée de Munster** en conseils communautaires du 9/04 et du 22/10/24
- **Conférence territoriale sur les ZAER** à l'échelle départementale le 06/11/24



La chaufferie bois intercommunale

Très attachée au développement durable et pour répondre aux directives du Grenelle de l'Environnement, la collectivité a toujours, lors de la construction ou de la rénovation de ses établissements, tenu une démarche éco-responsable, utilisant des solutions alternatives sources d'économies d'énergie. Dans ce contexte, la CCVM a décidé de construire et d'exploiter une chaufferie bois intercommunale. Elle a été mise en service en décembre 2014, avec le raccordement du centre aquatique La Piscine. Un an plus tard, en décembre 2015, la maison de retraite Le Foyer du Parc s'est également raccordée au réseau de chaleur.

La chaufferie bois intercommunale a été construite en 2014. Elle permet de desservir partiellement ou totalement en chauffage la Piscine (eau des bassins, température de l'air) et le Foyer du Parc.

La régie, chargée de l'exécution du service public de production et de transport de chaleur issue de la chaufferie intercommunale bois énergie, assure l'investissement et la gestion des installations, l'approvisionnement en combustible, le pilotage de l'installation ainsi que la distribution de calories jusqu'aux sous-stations des clients.

Le précédent contrat d'abonnement avec le Foyer du Parc étant arrivé à échéance le 31/12/23, un nouveau contrat devait être négocié pour tenir compte des adaptations du service, des travaux d'optimisation réalisés par le budget de la chaufferie bois en 2023 (installation d'une chaudière gaz de secours, optimisation hydraulique) et du contexte énergétique. Dans l'attente de la signature d'un contrat définissant les termes financiers, la desserte du Foyer du

Parc a été suspendue à compter du 06/10/23. Les négociations relatives au nouveau contrat ayant abouti à compter du mois d'octobre, la mise en service a été réalisée le 08/10/24.

A la suite des travaux d'optimisation démarrés en octobre 2023 et à l'intervention de la société Compte R. pour le remplacement du chariot de grille, la chaudière a été remise en service le 22/01/24.

De janvier à juin, son fonctionnement a été correct, excepté le dysfonctionnement de la centrale Izarnet (relève automatique des compteurs) qui a dû être remplacée. Au 12/06, arrêt estival de la chaudière bois pour respecter les préconisations du constructeur (arrêt en dessous du minimum technique de 25 % soit environ 125 kW). Le réseau de chaleur était donc inactif, le Foyer du Parc n'étant pas desservi.

La chaudière bois a été remise en service le 01/10/24 pour desservir le CNI puis le Foyer du Parc à compter du 08/10/24.

ZOOM

- Consommation de **1340 MWh pour La Piscine**
- Consommation de **198 MWh pour le Foyer du Parc**
- **468 tonnes de combustible** consommées avec un taux moyen d'humidité de 25 %.

LES SERVICES À LA PERSONNE



Le développement des services à la personne est une priorité pour la CCVM dont l'objectif est d'assurer un confort de vie des plus agréables et l'accès aux services publics à chaque habitant, malgré le caractère rural de notre territoire. Cela se traduit dès la très petite enfance avec une synergie de mode de garde, les animations jeunes, l'accompagnement scolaire, l'accès au transport... jusqu'à la fin de vie.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Communauté des Communes a renouvelé son partenariat historique avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin à travers une Convention Territoriale Globale (CTG) qui a débuté en 2022 pour une durée de 5 ans et qui devrait prendre progressivement de l'ampleur au cours des années à venir. La CTG concerne aussi bien la CCVM que les différentes communes du territoire. Dans ce cadre, sous réserve qu'ils atteignent les objectifs définis, les porteurs et gestionnaires d'actions perçoivent des aides appelées « Bonus Territoire ». Concrètement, ces bonus concernent les 8 accueils périscolaires de la vallée, les 3 crèches collectives, le Relais Petite Enfance, la ludothèque « Ludomino », les animations du Service Jeunesse et de l'Espace Jeunes communautaires ainsi que des formations au BAFA. Avec une thématique « Accompagnement des publics dits fragiles » mais aussi d'autres thématiques optionnelles qui pourront s'ajouter par la suite, cette démarche dépasse les domaines traditionnels de la CAF que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse ou encore la parentalité.

La CTG repose sur un diagnostic social de territoire qui a été finalisé début 2023. Il s'est appuyé sur différentes sources (données froides, rencontres, micros-trottoirs ...) dont une enquête à laquelle plusieurs centaines d'habitants de la vallée

ont participé. La CTG est animée par un chargé de coopération recruté en décembre 2022 dont le poste est également cofinancé par la CAF, elle-même très présente et active dans la démarche. De nombreux partenaires, acteurs associatifs et institutions participent aux travaux de la CTG ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions qui, en plus de couvrir des besoins des familles, peuvent contribuer à l'attractivité du territoire et donc avoir un impact sur l'évolution démographique de la vallée.

ZOOM

- **La convention a été officiellement signée en mars 2023.** A minima, un comité technique et un comité de pilotage sont organisés chaque année pour l'évaluer et la faire évoluer dans le temps.
 - **Les Bonus Territoire représentent environ 400.000€ par an pour l'ensemble du territoire**
 - **326.000€ sont fléchés vers des actions financées directement par la Communauté de Communes.**
 - **Élaboration d'un plan d'actions de 32 fiches** validé en 2023 et ajusté en 2024
 - **Parallèlement aux Bonus Territoires, des projets complémentaires, rattachés à ce plan d'actions, sont soumis annuellement à la CAF 68** en vue d'une prise en charge partielle.
 - **Travail en réseau avec et entre les structures de la vallée** œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance. Démarche similaire pour le secteur Enfance-Jeunesse
- ### PERSPECTIVES
- **Déploiement des actions en lien avec les acteurs engagés dans la CTG**

La petite enfance

Depuis plus de 20 ans, la CCVM a mis en place différentes structures en direction des familles afin de favoriser la prise en charge de la Petite Enfance dans la vallée : le Relais Assistantes Maternelles et Parents en 2000, devenu aujourd'hui le Relais Petite Enfance (RPE), les crèches collectives de type multi-accueil « À Petits Pas » (30 places) et « Les Petits Petons » (22 places) en 2005 et enfin « La Ritournelle » (8 places) en 2008 qui propose un accueil complémentaire spécifique pour les 2-3 ans.

La gestion de ces services, actuellement confiée dans le cadre d'un marché public de services à l'Association de Gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster présidée par Marie-Josée VILLAUMÉ, a été renouvelée pour la période 2024-2028. Outre une contribution financière mensuelle, la CCVM assure les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments ainsi que les investissements nécessaires à un accueil optimal des bébés et jeunes enfants concernés.

Le Relais Petite Enfance :

- **Les missions du RPE, à savoir l'information et l'accompagnement des familles ainsi que des assistantes maternelles mais aussi l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant**, sont assurées par 1 animatrice à temps partiel (80%).
- **60 assistantes maternelles agréées et en activité** sont recensées sur le territoire pour **une offre globale d'accueil de 247 places**. Suivant la tendance nationale, ce chiffre est en baisse régulière ces dernières années (-25% en 10 ans). Outre une baisse qui s'est accentuée depuis la crise sanitaire, l'âge moyen des assistants maternels en activité sur le territoire est également un sujet de préoccupation (50% d'entre eux ont 50 ans ou +).

La crèche « Les Petits Petons » à Soultzbach-les-Bains :

- **58 familles et 56 enfants.**
- **Taux de fréquentation annuel de 80%** (heures facturées aux familles).
- **Équipe de 9 personnes** soit 8 Équivalent Temps Plein.

La crèche «À Petits Pas» à Munster :

- **101 familles et 96 enfants.**
- **Taux d'occupation annuel de 78,5%** (heures facturées aux familles).

La crèche «La Ritournelle» à Munster :

- **19 familles et 19 enfants.**
- **Taux d'occupation annuel de 71%** (heures facturées aux familles).
- **Équipe de 16 personnes** soit 12,8 Équivalent Temps Plein pour les structures munstériennes.

30

ZOOM

- **Le prix annuel du marché versé par la CCVM en 2024 est de 552 200 €.** Sur ce même exercice, les familles ayant recours au service ont **participé à hauteur de 215 175€** selon un barème prenant en compte les ressources des familles et fixé par la CAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique.
- **L'association gestionnaire de ces structures perçoit désormais directement des « Bonus Territoire » CAF, versés dans le cadre de la CTG.** . S'y ajoutent également, toujours de la CAF, un **Bonus Inclusion pour l'accueil**

d'enfants à besoins spécifiques et un Bonus Attractivité dans le cadre de la revalorisation des métiers de la Petite Enfance à laquelle la CCVM contribue également.

- **près de 35 000€ HT d'investissement réalisés en 2024 €** avec le soutien financier de la CAF dans le cadre du Fonds de Modernisation des Équipements

PERSPECTIVES

- **Mise en place du Service Public de la Petite Enfance au 1^{er} janvier 2025** selon les dispositions prévues dans la loi pour le plein emploi.
- **Poursuite de la modernisation**

des crèches de la vallée

en s'appuyant sur les crédits nationaux de la CAF destinés aux établissements d'accueil du jeune enfant éligibles.

- **Mise aux nouvelles normes PMI des clôtures et des portes intérieures** à Munster et à Soultzbach : 15 035€ TTC
- **Aménagement des halls et des entrées à Munster et à Soultzbach : 28 038€ TTC**
- **Remplacement des chaudières à Munster et à Soultzbach : 25 729€ TTC**
- **Renouvellement des autolaveuses à Munster et à Soultzbach : 12.441€ TTC**

Les animations jeunes

Présentes sur le territoire depuis 1977 et placées sous la responsabilité du Service Jeunesse, les activités rencontrent aujourd'hui un écho très favorable auprès des parents et des jeunes de la vallée de Munster. Ce succès est le résultat d'une politique de développement sur les dernières années, avec des missions élargies pour être au plus proche des attentes des usagers. L'objectif est de maintenir cette offre très éclectique d'activités en direction des 7-18 ans, tout en garantissant un service de haut niveau, une qualité d'encadrement, mais aussi une qualité éducative en donnant du sens à l'ensemble des actions développées sur le territoire.

Les activités du service se déclinent autour :

- **Des « Animations Petites Vacances et Animations Été » :** stages d'initiation à la semaine, 2 ou 3 jours, camps, séjours ou accueil à la journée.
- **De l' Espace Jeunes :** lieu de rencontre, d'informations et de montage de projets en direction de jeunes de 11 à 18 ans. Son but est de favoriser les rencontres et d'aider les adolescents à se construire. Ouverture sur l'année sur détention d'une carte de membre de 10 € annuelle.
- **Des permanences au foyer du collège :**
 - Présence des animateurs de la CCVM pour la mise en œuvre de projets sportifs, tournois et rénovation du foyer du collège sur la rentrée 2024-2025 et 2025-2026
- Permettre la promotion des actions du service jeunesse et favoriser la rencontre avec les jeunes qui ne fréquentent pas l'espace jeunes.
- Organisation du défi vélo chaque année en mai
- Présence du service jeunesse au Conseil de la vie Collégienne et au Conseil de la vie Lycéenne
- Projets sportifs avec les lycées et organisation de la fête de fin d'année des terminales.
- **Des animations SportiVallée :** Animations organisées à la salle de sports de Muhlbach sous la forme d'un plateau multi-activités (escalade, badminton, tir à l'arc, tennis de table et structures gonflables). Cette animation a pour cible les touristes en séjour dans la vallée de Munster et les familles de la Vallée durant les vacances de février et de la Toussaint.



ZOOM

- Animations petites vacances : **179 participants pour le secteur 7-10 et 158 participants pour le secteur ados ; 1 séjour ski ados en février**
- Animations été : **472 participants pour 34 stages**
Stage été associatifs : 247 participants pour 26 stages ;
8 séjours de 4 ou 5 jours pour 90 participants
- **Opération Kiwanis : 2 sorties en juillet et août pour 72 participants**
- Espace jeunes : **157 membres de septembre à fin juin**
- **Budget de fonctionnement** du Services Jeunesse :
 - Dépenses : **271 600 €**
 - (frais de personnel inclus)
 - Recettes : **142 900 €**

PERSPECTIVES

- **Mise en place de la formation d'approfondissement du BAFA** au mois d'août à la salle Belle Epoque de Breitenbach, reconduction des sessions générales lors des vacances de février au Cosec de Munster
- **Reconduction d'une programmation le mercredi après-midi et le samedi pour les membres de l'Espace Jeunes**
- **Reconduction des journées Bonheur** en partenariat avec le Kiwanis
- **Intervention sportive dans les écoles élémentaires** intéressées de la vallée pour les 7 ans et + et **mise en place d'activités sportives pour les lycées le mercredi à la salle de sport de la Piscine**
- **Préparation du projet de séjour à Sète avec un groupe de membre de l'Espace Jeunes** entre octobre et juin à raison d'une réunion mensuelle pour un départ prévu du 25 au 29/08.

Soutien aux établissements scolaires

La CCVM apporte un soutien logistique aux établissements scolaires du secondaire ainsi qu'au Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté (RASED) et développe également des actions en direction des écoles primaires notamment par :

- La mise à disposition et l'entretien du COSEC, salle de sports intercommunale, située à Munster. Cet équipement, qui fait l'objet d'un programme pluriannuel de réhabilitation (toiture, sol, vestiaires, chaudière, sanitaires, installations électriques...), est prioritairement affecté aux établissements secondaires.

- Le financement des frais de fonctionnement du Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté (RASED) qui intervient sur l'ensemble des communes.
- Le financement d'actions socio-éducatives pour les élèves du secondaire
- Le transport des primaires et maternelles (certaines écoles) vers le centre aquatique, la Médiathèque de la Vallée de Munster, l'Espace Culturel Saint-Grégoire ou la Maison du Fromage.
- Le soutien aux sections «ski» et «audiovisuelle» du Lycée.
- La mise à disposition de véhicules pour le transport des élèves (section vidéo, compétitions sportives nationales...)
- L'organisation de 4 spectacles vivants en direction du public scolaire.

ZOOM

- Frais de fonctionnement du **COSEC : 41 950 €**
- Frais de fonctionnement du **RASED : 700 €**
- **Transports scolaires : 20 720 €** pour le transport vers La Piscine.
- Soutien à la **section ski/escalade du Lycée : 1 500 €**
- Soutien à la **section audiovisuelle du Lycée : 2 000 €**
- **Actions éducatives du Lycée : 3 000 €**
- **Actions éducatives du collège : 5 975 €**

32

Actions de soutien à la parentalité

Grâce à la CTG et aux liens entre acteurs qu'elle a générés, après quelques années de sommeil, le Réseau Local Parents de la Vallée de Munster a pu à nouveau être labellisé en 2024. Une quinzaine d'acteurs locaux et de parents s'y investissent à présent ce qui permet de proposer, avec le soutien du Réseau Parents 68, des actions concrètes d'accompagnement à la fonction parentale parmi lesquelles :

- Mise en place d'un café des parents à la Médiathèque (5 samedis matin ou soirées)

- Atelier parent-fille pour comprendre et mieux appréhender l'arrivée des premières règles
 - Soirées de prévention du burn-out parental et du syndrome du bébé secoué
 - Soirée thématique « L'adolescent et l'École avec la Maison des Ados 68
 - Cycle de 3 ateliers « bébé signe »
- Ces actions s'inscrivent en complémentarité de celles qui sont proposées par d'autres organismes de la vallée (crèches, RPE, école maternelle du Badischhof ...).
- Ces actions s'inscrivent en complémentarité de celles proposées par d'autres organismes de la vallée notamment au sein des crèches et bénéficient du soutien financier de la CAF.

ZOOM

- **Des temps d'échange et de rencontre pour les parents, tout au long de l'année**, organisés par les membres du Réseau Local Parents et coordonnées par la CCVM
- **Marche-Santé en famille et ateliers cuisine en famille** avec le concours de nombreux partenaires et acteurs

PERSPECTIVES

- **1^{er} Forum des Familles à Munster**
- **Participation à l'édition 2025 de l'évènement départemental « Novembre pour les Parents »**



L'espace France Services

Après deux années d'ouverture, l'Espace France Services de la Vallée de Munster joue tout à fait son rôle auprès de la population.

Durant l'année 2024, les agents France Service ont été en mesure de traiter 2 050 dossiers qui concernaient majoritairement :

- La CARSAT : 37,7%
- La CPAM : 15,3%
- La Caisse d'Allocations Familiales : 6,10%
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés : 24,5%
- La Direction Générale des Finances Publiques : 10,1%
- France Travail : 2,3%

L'Espace France Services de la Vallée de Munster connaît toujours une demande croissante des dossiers à traiter.

ZOOM

- Permanence mensuelle de la DGFIP
- 1 817 dossiers traités
- Service financé à hauteur de 45 000€ par an
- 25h d'ouverture par semaine, équivalent à 50h de rendez-vous pour les 2 conseillers en simultané
- les usagers viennent majoritairement de la vallée de Munster mais également de la région colmarienne et au delà au vu de la bonne réputation de l'antenne du territoire
- De nouveaux services ont été déployés en 2024 : dossiers de rénovation énergétique

PERSPECTIVES

- Renouvellement conseiller numérique

La chambre funéraire intercommunale

Pour permettre aux familles endeuillées d'organiser les obsèques de leurs proches dans des conditions décentes, la CCVM a réalisé en 1999 une chambre funéraire.

Les locaux, d'une superficie totale de 120 m², sont situés rue Alfred Hartmann dans l'enceinte du cimetière communal de Munster. La procédure de renouvellement de DSP s'est déroulée en 2019-2020.

L'exploitation de la chambre funéraire est confiée à l'entreprise de Pompes Funèbres FUNECAP EST dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour 10 ans.

Le délégataire assume l'intégralité des charges de fonctionnement et verse trimestriellement à la CCVM un loyer équivalent à 50% du chiffre d'affaires.

ZOOM

- 6 605 € de redevance versée à la CCVM
- 63 admissions de corps en 2024

Trans'Vallée, le service de transport à la demande

Afin de répondre aux besoins des personnes rencontrant des difficultés de mobilité pour se rendre chez le médecin, pour faire leurs courses ou pour effectuer leurs démarches administratives, la CCVM a décidé de créer un service de transport à la demande : Trans'Vallée.

Son exercice est autorisé par délégation de compétence de la Région Grand Est.

Depuis sa mise en place en juin 2011, ce service est assuré par les Taxis-Ambulances JACQUAT dans le cadre de marchés publics successifs.

Trans'Vallée est un service de transport à la demande circonscrit au périmètre 16 communes de la vallée de Munster.

Le prix de la course est de 4€ quelque soit le parcours (une course équivalant à un aller ou un retour).

Une stratégie mobilité pour la vallée de Munster

Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle locale, la CCVM a souhaité se doter des outils de réflexions et de planifications en matière de mobilité sur son territoire et en interaction avec les territoires voisins. Dans cette perspective, elle a décidé de recourir à l'assistance d'un bureau d'études pour élaborer à la fois son Plan de mobilité simplifié et son Schéma des mobilités actives. Ces documents viseront à définir des actions concrètes et opérationnelles, à les prioriser, tout en intégrant les enjeux actuels et futurs liés à la transition écologique. Ces enjeux cibleront ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la santé de la population locale, le développement de l'intermodalité, la promotion des modes de déplacement doux et l'organisation de services mobilité pour tous adaptés au territoire.

ZOOM

- **Le coût total du service est de 63 950 €**
- **Les recettes des usagers : 25 668 €**
- **6 417 tickets vendus**

PERSPECTIVES

- Entrée en vigueur du **règlement intérieur le 1/01/25**
- **Renouvellement du marché d'exploitation**
- Création d'un **tarif pour les publics fragiles**
- Élargissement du périmètre d'intervention **pour l'accès aux soins**

34

Défi j'y vais

Créé depuis 2010 à l'échelle de la Région Grand Est, ce défi vise à favoriser les mobilités durables (vélo, marche, covoiturage) auprès des employeurs de plus de 3 salariés et des établissements scolaires. Il est coordonné par Initiatives Durables en lien avec les collectivités partenaires et l'ADEME Grand Est. La CCVM est partenaire depuis 2022 avec la formule multimodale « Au boulot, j'y vais autrement ». Sa participation forfaitaire est fixée à 1.000 €. Le défi s'est déroulé du 13 au 31 mai 2024.

PERSPECTIVES

Convention de reconduction validée pour les conditions 2025 et 2026

ZOOM

- **Immergis est le bureau d'études retenu** parmi 9 soumissionnaires
- **1^{er} COPIL le 16/12/24**

PERSPECTIVES

- Démarche participative et stratégique à déployer sur environ 12 à 18 mois

La Navette de Noël

La Vallée de Munster a intégré le dispositif « Navette de Noël », en place depuis 2010 sur les territoires d'Alsace Essentielle, afin de faciliter l'accès aux marchés de Noël tout en favorisant la mobilité douce.

En 2024, la ligne n°4 « Colmar – Turckheim – Munster » a circulé les vendredis, samedis et dimanches, du 29 novembre au 22 décembre 2023, représentant 120 rotations sur 12 jours de fonctionnement.

La fréquentation est en forte hausse, avec 3 472 voyages enregistrés, contre 2 071 en 2023, témoignant de l'attractivité croissante de cette solution de transport durant la période des fêtes.

Le reste à charge pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) s'est élevé à 17 500 €.

PERSPECTIVES

- **Révision de la clé de répartition du personnel de régulation, afin d'assurer**

une prise en charge plus équitable du reste à charge entre les partenaires.

- **Prolongation de la convention 2023-2026 d'une année supplémentaire.**
- **Réflexion engagée sur une meilleure articulation avec la ligne ferroviaire Colmar – Munster – Metzeral,** en vue de répartir plus efficacement les flux de voyageurs.

Promotion des équipements et services intercommunaux

Multipliant ses compétences, la CCVM réalise et gère de nombreux équipements (Espace culturel Saint-Grégoire, La Piscine, la Médiathèque, la Maison du Fromage...) et développe des services à la personne (Service Jeunesse, service environnement, France Services ou mobilité...) qu'il s'agit de mettre en avant par des campagnes de communication adaptées, de façon ponctuelle et tout au long de l'année.

Voici les principales missions et outils développés par le service communication :

- Le bulletin intercommunal : rédaction, mise en page et organisation de la diffusion
- Les dépliants, plaquettes ou flyers promotionnels pour La Piscine, l'Espace culturel Saint-Grégoire, les stations de ski de la vallée de Munster, la Maison du Fromage, La Médiathèque de la Vallée de Munster, le Musée de l'Ambulance Alpine de Mittlach...
- Les programmes des vacances du Service Jeunesse.
- les supports de communication print et web pour les actions engagées dans la cadre de la CTG.
- Des encarts publicitaires (Journal des Spectacles, Bibouille, guide pratique GREGO...), spots radios.
- La gestion des relations presse : rédaction des communiqués ou dossiers de presse et invitations à la presse, revue de presse quotidienne et archivage des articles.
- Administration et animation du site Internet et des réseaux sociaux, envoi de newsletters.
- Programme culturel à l'échelle du territoire de la Vallée de Munster intégrant la Médiathèque, les bibliothèques, l'Espace culturel et la ludothèque.



ZOOM

- **Les services de la CCVM sont présents sur les réseaux sociaux : pages Facebook et Instagram** ComCom Vallée de Munster, Espace Jeunes, La Piscine, l'Espace culturel Saint-Grégoire, la Médiathèque de la Vallée de Munster
- **Prise en charge de l'application mobile Panneau Pocket** pour l'ensemble des communes et la CCVM : 2 758€ HT
- **Communication spécifique sur les évolutions du service environnement**

PERSPECTIVES

- Modernisation du bulletin intercommunal par la création du Webzine, permettant de compléter les informations traitées par des vidéos plus dynamiques et didactiques, de mieux coller à l'actualité et réduire les coûts des éditions.
- Plan de communication numérique
- Réalisation d'un livret à l'occasion des 50 ans de l'intercommunalité
- Signalétique et charte graphique bilingue
- Renfort de l'équipe par un nouvel agent

LES FINANCES INTERCOMMUNALES

Les vice-présidents se réunissent de manière hebdomadaire le mardi après-midi pour faire un point sur l'évolution des dossiers et proposer des orientations.

Le bureau qui réunit les maires se réunit une fois par mois pour statuer de l'attribution de subventions, des marchés publics inférieurs à 500 000€ Ht, les règlements intérieurs et conventions...

Les réalisations budgétaires 2024 (en euros)

	Général	Centre Nautique Intercommunal	Assainissement	Maison du Fromage	Fromagerie	Chaufferie bois	Zone d'activités
Section de fonctionnement	11 879 414 (D) 14 891 195 (R)	1 910 326 (D) 2 349 213 (R)	1 670 030 (D) 1 818 461 (R)	1 142 960 (D) 1 201 899 (R)	118 256 (D) 176 258 (R)	132 381 (D) 217 539 (R)	19 188 (D) 82 333 (R)
Section d'investissement (y compris Restes À Réaliser)	2 911 137 (D) 1 968 549 (R)	2 241 428 (D) 2 266 959 (R)	564 301 (D) 2 156 521 (R)	637 904 (D) 668 819 (R)	174 493 (D) 158 484 (R)	97 221 (D) 79 938 (R)	342 059 (D) - (R)
Résultats définitifs	2 069 193	464 418	1 740 651	89 854	41 993	67 875	- 278 914

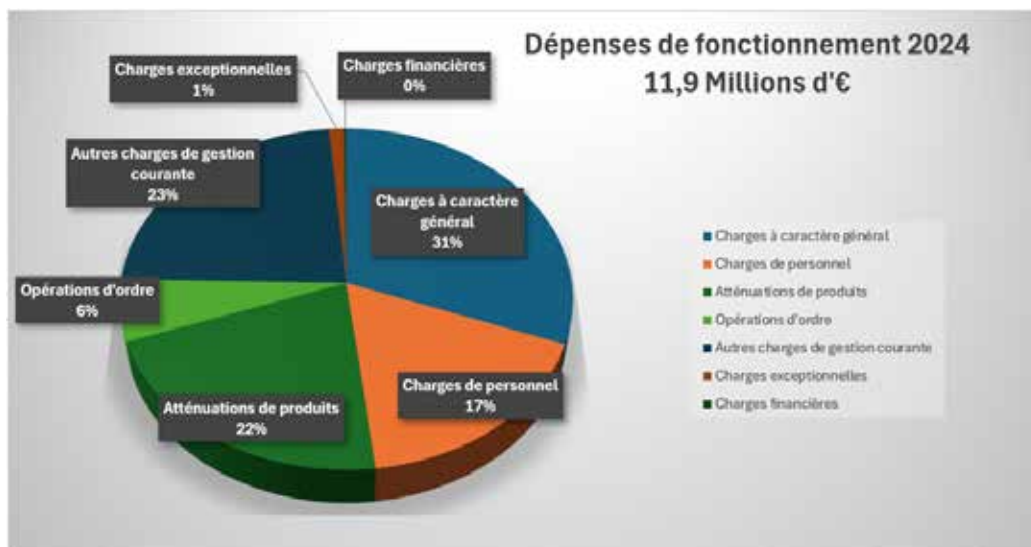
Les grands postes de dépenses de fonctionnement du budget général (en euros)

	CA 2024
Frais de personnel	2 064 850
Charges générales (y compris service «Ordures Ménagères»)	3 650 429
Intérêts des emprunts (sans ICNE)	20 546

36

Sur 11 879 414 € de dépenses :

- 17 % sont reversés aux communes dans le cadre des attributions de compensations : 1 991 523 €
- 20 % sont liés à la gestion des déchets ménagers (centre de valorisation, collecte OM) : 2 405 000 €
- 17 % sont consacrés aux frais de personnel : 2 064 850 €
- 552 200 € pour le fonctionnement des crèches
- 88 063 € pour le transport scolaire et le transport à la demande
- 370 400 € pour l'aménagement et le fonctionnement des stations de ski
- 400 000 € de soutien à l'Office de Tourisme
- 550 000 € de subvention au budget Centre Aquatique
- 416 000 € de subvention aux budgets annexes (Maison du Fromage, Fromagerie)

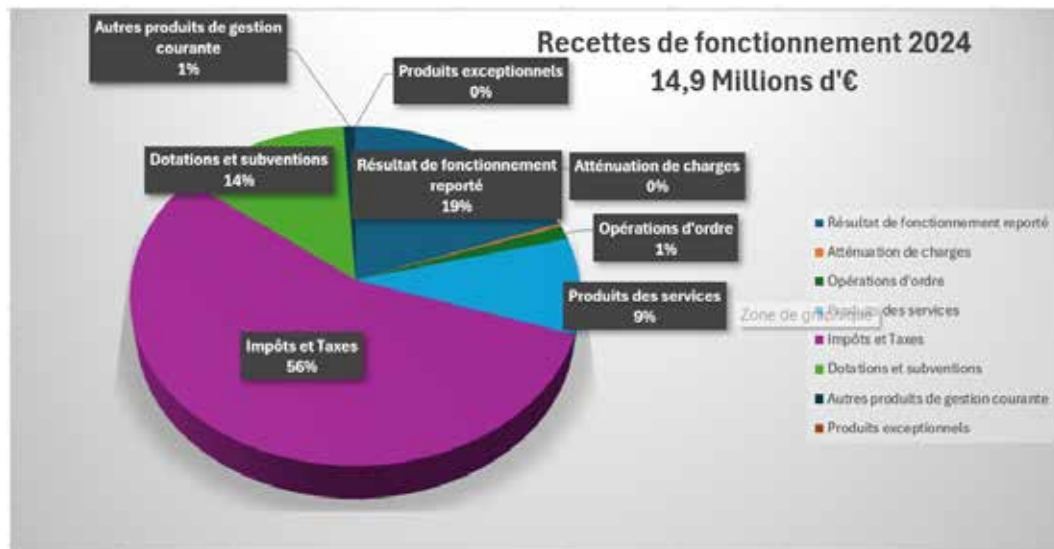


Les recettes de fonctionnement du budget général (en euros)

- Les grands postes de recettes

	CA 2024
Recettes d'exploitation	1 360 389
Fiscalité (fiscalité additionnelle, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques)	8 268 248
Dotations et participations	1 999 734

Depuis 2011, la CCVM est en régime de fiscalité professionnelle unique. Elle perçoit également une fiscalité additionnelle sur les ménages. Dans ce cadre, elle reverse 2 238 559 € de fiscalité aux communes membres.



- Les taux et le produit de la fiscalité additionnelle

	TFPB	TFNB	THRS	CFE	TEOM
Taux 2024	3,67%	25,24%	11,55%	25,49%	10,96%
PM Taux moyens nationaux	3,57%	12,23%	8,91%	26,86%	10,07%
Bases 2023 (€)	20 418 144	721 432	3 713 179	4 527 633	
Produit 2023 (€)	749 919	182 091	428 698	1 156 960	

- Évolution de la DGF depuis 2019

DGF	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF Globale	839 629 €	850 265 €	861 774 €	875 018 €	900 464 €	953 420 €

La section d'investissement

Les grands postes de dépenses (BP + RAR)

	CA 2024
Remboursement du capital	255 333 €
Dépenses d'équipement (avec RAR)	2 397 371

La dette en capital

	CA 2024
Dette en capital au 31/12	2 069 107 €

RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Les grands axes de développement des ressources humaines en 2024 ont été :

- Mise en place d'un logiciel de gestion RH
- Aménagement et déménagement des services communication, culture, politique linguistique et du syndicat des montagnes à la Maison du Fromage
- Refonte de l'organigramme
- Élections professionnelles et mise en place du Comité Social Territorial

Ils ont rejoint nos équipes en 2024 :

- PÔLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :
Responsable du pôle attractivité du territoire
- SERVICES TECHNIQUES :
Responsable bâtiment –
hygiène et sécurité
Responsable service des eaux –
renfort du pôle
Responsable service déchet –
renfort du service

- PÔLE RESSOURCES SERVICE À LA POPULATION
Animateur Référent jeune –
remplacement suite à départ
- PÔLE COMMUNICATION CULTURE :
Directeur de la médiathèque –
remplacement suite à mutation

Ils sont partis à la retraite

Franck DEGEYE – conseiller numérique France Services

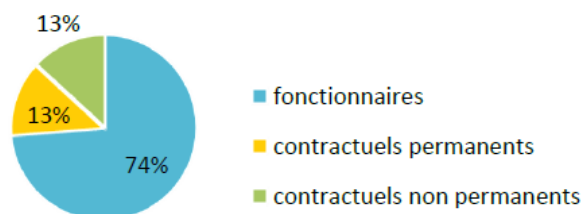
PERSPECTIVES

- **Refonte du régime des astreintes**
- **Mise en place d'un plan de formation**
- **Réflexion autour du régime indemnitaire**
- **Mise en place d'un plan de prévention des risques psychosociaux (PPRPS) et d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)**
- **Engagement d'une démarche Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC)**

Effectifs

➔ 61 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 45 fonctionnaires
- > 8 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

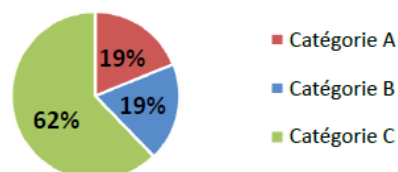
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

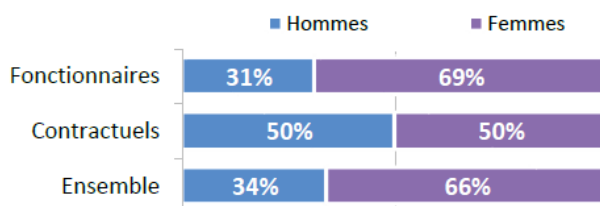
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	25%	34%
Technique	31%	38%	32%
Culturelle	13%	25%	15%
Sportive	13%		11%
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	7%	13%	8%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



39

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	21%
Adjointes administratifs	15%
Adjointes du patrimoine	15%
Attachés	11%
Rédacteurs	8%



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
**DE LA VALLÉE
DE MUNSTER**

Maison des services

9 rue Sébastopol
68140 MUNSTER
Tél. : 03 89 77 50 32
Fax : 03 89 77 07 98

www.cc-vallee-munster.fr
ccvm@cc-vallee-munster.fr

Retrouvez nous sur Facebook et Instagram
ComCom Vallée de Munster
La Piscine
Espace Jeunes
Espace culturel St-Gregoire
Médiathèque de la Vallée de Munster